



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

45^e séance plénière

Mardi 31 octobre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 173 de l'ordre du jour

Vers des partenariats mondiaux

M. Schumacher (Allemagne) (*parle en anglais*) :
Bonjour, Monsieur le président. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour la ferme direction que vous nous imposez et le bon exemple que vous nous donnez, et j'espère que très bientôt le reste de l'auditoire suivra votre exemple et reconnaîtra l'importance de ne pas gaspiller de temps quand des questions importantes sont en jeu.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le point 173 de l'ordre du jour qui s'intitule « Vers des partenariats mondiaux ». Après une série intense de concertations officieuses, un grand nombre de délégations venant de tous les groupes régionaux nous ont encouragés à inscrire ce nouveau point à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Les échanges de vue intergouvernementaux qui ont suivi ont été extrêmement utiles. Nous avons fondé notre initiative sur trois évaluations fondamentales que j'aimerais énoncer brièvement. Tout d'abord, la mondialisation est une réalité incontournable qui offre d'excellentes possibilités nouvelles, mais présente également le danger de nouvelles divisions. Les avantages de la mondialisation sont considérables, mais jusqu'à présent ils n'ont pas été distribués de façon égale entre les régions du monde. C'est pourquoi nous

avons besoin de nouveaux partenariats pour combler ces lacunes. Aucun Membre de l'Organisation des Nations Unies, aucune région, ne doit être tenu à l'écart de ce processus.

Deuxièmement, la mondialisation a entraîné l'entrée en scène de nouveaux protagonistes mondiaux, venus en particulier du secteur privé, qui doivent accepter leur part de responsabilité pour la réalisation des objectifs que je viens de citer. Il s'ensuit donc qu'il est nécessaire de créer de nouveaux partenariats et de renforcer la coopération entre ces protagonistes, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres.

Troisièmement, cette question, commune à tous les secteurs, est si importante que tous les États Membres de l'ONU devraient s'en occuper dès le début. Il est donc grand temps d'ouvrir le débat au sein de l'Assemblée générale, et c'est ce que nous avons fait en introduisant ce nouveau point de l'ordre du jour et en le portant devant l'Assemblée plutôt que devant une commission particulière.

Sur la base des déclarations faites par nos chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Sommet du millénaire et sur la base des réactions que notre projet a suscitées jusqu'à présent, je pense qu'il existe un large consensus parmi les États Membres autour de ces trois postulats. En conséquence, la Déclaration du millénaire énonce de manière explicite la nécessité de nouer des partenariats très forts avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile. C'est la raison pour laquelle le point 173 de l'ordre du jour, qui s'intitule

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

« Vers des partenariats mondiaux », a pour objectif de mettre en œuvre les éléments de la Déclaration du millénaire.

L'Allemagne accorde beaucoup d'intérêt aux stratégies nombreuses qui vont dans le sens d'une diversité croissante des partenariats entre l'ONU et d'autres partenaires intéressés à l'extérieur du système des Nations Unies. Aucun organisme n'est mieux à même d'observer, d'examiner et de guider cette évolution que l'Organisation des Nations Unies et son Assemblée générale. C'est dans ce contexte que j'aimerais vous inviter à examiner l'initiative que propose notre résolution, « Vers des partenariats mondiaux ». Une fois que les négociations seront achevées et que les négociations officieuses seront en cours, l'Allemagne a l'intention de présenter le texte au titre de ce point de l'ordre du jour et de prendre une décision à son sujet. Nous sommes persuadés qu'un grand nombre de pays se joindront à nous pour coparrainer ce projet.

Nous avons choisi une démarche assez procédurale en ce qui concerne ce projet de résolution. Dans un premier temps, il faudra plus d'informations, de clarté, de transparence et de cohérence. Le projet de résolution envisage d'adresser trois demandes au Secrétaire général. La première est de solliciter les avis des États Membres en ce qui concerne la manière d'étudier, de promouvoir et d'améliorer la coopération entre les Nations Unies et tous les acteurs intéressés, en particulier le secteur privé. La deuxième est de solliciter les avis de ces partenaires sur la façon dont on pourrait renforcer l'efficacité de leur coopération avec l'ONU. Et, troisièmement, nous voudrions qu'un rapport soit présenté sur cette question au cours de la prochaine Assemblée générale.

Étant donné que les négociations sont encore en cours, je ne tiens pas à entrer maintenant dans les détails du projet de résolution. Un grand nombre d'États Membres ont déjà contribué au processus de rédaction. Je voudrais donc inviter toutes les délégations intéressées à se joindre à nous dans cette importante tentative qui mérite tous nos efforts car elle pourrait avoir des conséquences considérables sur notre avenir commun.

L'ONU tirera parti de l'apport du secteur privé, et vice versa – demain encore plus qu'aujourd'hui. Nous, les États Membres, devons faire en sorte que ce partenariat et ces partenariats soient couronnés de succès en jouant un rôle actif et créatif dans ce processus.

M. Bossière (France) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – les autres pays associés – Chypre, Malte et Turquie –, ainsi que la Norvège se rallient à cette déclaration.

Le sujet est important. C'est du rôle des Nations Unies dont il est question, à un moment où les États ont tendance à jouer un rôle moins dominant et où la voix d'autres acteurs commence à se faire entendre. Rien n'empêchera ce mouvement de se poursuivre. En lui tournant le dos, les Nations Unies encourraient le risque de la marginalisation. Avec la mise en œuvre des partenariats mondiaux, c'est une perspective toute différente qui nous est offerte : celle d'une efficacité accrue des Nations Unies.

Un tel enjeu mérite bien entendu une réflexion approfondie et ouverte à tous les États Membres, comme il est de règle aux Nations Unies. Toutes les bonnes volontés doivent être mobilisées, toutes les bonnes idées entendues. De ce point de vue, l'Union européenne se félicite que le Sommet du millénaire ait été l'occasion de lancer, et cela au plus haut niveau qui soit – celui des Chefs d'État et de gouvernement – le débat sur les partenariats mondiaux.

Il est crucial que, dans la déclaration du millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement aient décidé

« De donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation. » (*résolution 55/2, par. 30*)

Il est tout aussi important que, dans un domaine plus spécifique, ils aient décidé

« D'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté. » (*résolution 55/2, par. 20*)

C'est pourquoi des discussions dans le cadre des travaux réguliers de l'Assemblée générale seront nécessaires sur la manière de mettre en œuvre le mandat confié par les chefs d'État et de gouvernement. Elles devront se nourrir des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport « Nous, les peuples ».

De ce point de vue, l'Union européenne ne peut que saluer les efforts louables qui ont été menés par certains États pour préparer un projet de résolution sur les partenariats mondiaux. L'Union européenne se prêtera pleinement à la suite de cet exercice.

M. Wee (Singapour) (*parle en anglais*) : Il n'est pas habituel de commencer un discours devant l'Assemblée générale en avouant une ignorance presque totale de la question centrale sur laquelle porte le point de l'ordre du jour : en l'occurrence, les défis de la mondialisation. Mais l'honnêteté exige que nous fassions état de notre ignorance avant même de parler.

La véritable tragédie en ce qui concerne ce terme de « mondialisation » – terme qui nous paraît si familier et reconnaissable – vient de ce qu'il a suscité des réactions positives et négatives avant même que nous ayons pu pleinement comprendre son sens véritable. Il est vrai que plusieurs livres ont été consacrés à la mondialisation. J'en citerai trois : *The Lexus and the Olive Tree* de Tom Friedman, éditorialiste du *New York Times*; *A Future Perfect: The Challenge and Hidden Promise of Globalization* de John Micklethwait et Adrian Wooldridge, deux correspondants de *The Economist*, et, plus récemment, *The Global Me*, de G. Pascal Zachary, correspondant du *Wall Street Journal*. Notons-le au passage, une critique de ce livre a paru dans le *New York Times Book Review* du 29 octobre 2000. M. Zachary, précisons-le, affirme que la mondialisation aidera les pauvres du monde.

Nous n'avons pas lu tous ces livres. Mais, même si nous les avons lus, le problème qui se présente à nous lorsque nous essayons de comprendre la mondialisation pourrait bien avoir quelque chose en commun avec celui des trois aveugles qui essayaient de comprendre à quoi ressemble un éléphant en tâtant les différentes parties de l'animal. Ils ne pouvaient pas voir l'ensemble. Nous ne pouvons pas non plus voir la mondialisation dans son ensemble, pas plus que ne le peut aucun livre.

Il est clair que la mondialisation est la force la plus implacable qui ait paru sur la scène mondiale. Elle change l'avenir et l'étoffe de la société internationale au point de les rendre méconnaissables.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, il ne faisait pas de doute que les acteurs essentiels en présence sur la scène mondiale étaient les États nations. Ils étaient seuls à avoir les moyens voulus pour mobiliser les ressources humaines, militaires

et financières permettant d'influer sur les relations internationales.

L'ONU a donc été créée pour offrir aux États nations un forum leur permettant de se réunir et de coopérer. Les fondateurs de notre Organisation auraient été surpris si quelqu'un avait suggéré que la gestion des relations internationales serait incomplète si on n'incluait pas d'autres acteurs tout aussi importants.

Prenons par exemple les sociétés multinationales. Les 200 plus grandes multinationales ont des réserves combinées de 7 100 milliards de dollars – à peu près le quart de l'activité économique mondiale. Cette somme dépasse les économies combinées de 182 États Membres de l'ONU. Comment peut-on gérer ou même comprendre l'activité économique internationale sans tenir compte des besoins, des intérêts et des aspirations des multinationales? L'appel dans le projet de résolution aux partenariats mondiaux entre gouvernement et secteur privé est donc raisonnable et s'est peut-être même fait trop attendre.

En même temps, nous pouvons comprendre aussi l'hésitation qui se manifeste ici à faire une place aux multinationales. Certaines se sont mal conduites – par exemple dans les secteurs industriels qui extraient et exploitent les ressources naturelles. Le commerce des diamants n'est pas le seul dans lequel interviennent des négociants malhonnêtes. Mais suggérer que toutes les sociétés multinationales sont essentiellement les mêmes est tout aussi juste que de dire que tous les animaux sont les mêmes. Les chiens et les chats, les vaches et les moutons, les éléphants et les chevaux peuvent être mis à notre service pour améliorer notre bien-être matériel et spirituel. Les rats et les loups, les requins et les serpents menacent notre bien-être. Ce qui est vrai du monde animal est tout aussi vrai du monde des affaires. Il y a de bons citoyens et de mauvais citoyens, et les bons citoyens ont un immense pouvoir de faire du bien.

A. W. Clausen, ancien Président de la Bank of America, a fait l'observation suivante :

« Aucune autre institution, publique ou privée, n'a la motivation, les ressources et le pouvoir de s'attaquer aux injustices mondiales avec autant de force que les [multinationales ... Ces sociétés] ont un sens puissant de leur propre intérêt ... et misent de toute évidence sur le développement d'un ordre mondial harmonieux et non coercitif. Les multinationales ont la capacité d'accroître la qua-

lité de la vie dans le monde sous-développé; c'est un fait qui ne se discute plus. Le transfert continu des capitaux, de la technologie et des compétences d'administrateur et de chef d'entreprise des pays riches vers les pays pauvres est devenu le moyen classique de justifier l'activité multinationale mondiale. »

Il est clair également que des mouvements massifs de capitaux seront nécessaires si nous voulons changer quelque chose aux énormes inégalités dont nous sommes les témoins partout dans le monde. Dans les premières décennies d'existence de l'ONU, on supposait généralement que les flux de capitaux passeraient d'un pays à l'autre. Aujourd'hui, les flux dans le secteur privé sont de loin supérieurs aux flux financiers intergouvernementaux. Selon le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2000*, les flux mondiaux annuels d'investissement étranger direct ont atteint un montant record de 865 milliards de dollars en 1999, ce qui constitue une forte augmentation par rapport au chiffre de 182,6 milliards de dollars en 1995, il y a à peine cinq ans.

Les flux d'investissement étranger direct peuvent aider le développement. Comme l'a noté Jagdish Bhagwati, Professeur à Columbia University, l'investissement étranger direct

« est un phénomène avantageux pour les deux parties; il apporte une technologie nécessaire, crée des emplois, suscite des revenus fiscaux sans lesquels il serait impossible de financer les programmes d'aide aux pauvres. »

Mais il est tout aussi vrai que les conditions nationales appropriées et les connaissances spécialisées voulues sont nécessaires pour gérer l'investissement étranger direct. C'est pourquoi nous applaudissons l'initiative prise par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Chambre de commerce internationale (CCI) de publier des guides d'investissement à l'intention des pays les moins avancés et d'encourager le dialogue entre les gouvernements et les investisseurs potentiels. Vingt-huit sociétés appuient le partenariat et contribuent au projet CNUCED-CCI, autre exemple de bonne coopération secteur public-secteur privé, qu'encouragent aussi bien le projet de résolution que l'initiative du Pacte mondial du Secrétaire général.

Nous avons toutefois une inquiétude quant à l'initiative du Pacte mondial. L'un de ses objectifs est

de favoriser un plus grand respect des droits des travailleurs et des normes écologiques dans les pays en développement. En théorie, ce sont de nobles objectifs. En pratique, ces objectifs servent souvent à promouvoir de nouvelles formes de protectionnisme. Ceux qui maintiennent le processus du Pacte mondial ne doivent pas permettre qu'on en fasse des instruments du protectionnisme.

Le sujet de la mondialisation ou des partenariats mondiaux ne saurait être traité en un seul discours. Il ne saurait pas davantage être traité par un point de l'ordre du jour ou une seule résolution. Aujourd'hui, nous n'avons fait qu'un petit pas, mais, comme le dit un vieux proverbe chinois, un voyage de mille kilomètres commence par un petit pas. Le défi pour nous est de veiller à aller dans la bonne direction.

Comme nous l'avons dit en commençant, il est beaucoup trop tôt pour évaluer le sens et la réalité de la mondialisation et les défis mondiaux qu'elle a engendrés. Mais il est clair que de nouveaux acteurs sont apparus sur la scène mondiale. Aujourd'hui, nous n'avons parlé que de deux d'entre eux : les États nations et les sociétés multinationales. Mais, d'autres forces puissantes apparaissent aujourd'hui : les organisations non gouvernementales, dont certaines ont un budget qui dépasse celui des gouvernements, les conglomerats médiatiques, les centres de réflexion comme le Forum économique mondial de Davos. Ils modifient tous la texture et l'étoffe de la société internationale.

Le rapport du millénaire du Secrétaire général saisit très bien l'une des dimensions de ce changement :

« Nous sommes aujourd'hui confrontés à un paradoxe : c'est le système multilatéral mis en place après la guerre qui a rendu possible l'émergence et l'essor d'une nouvelle mondialisation, mais c'est la mondialisation qui, progressivement, a rendu ce système caduc. En d'autres termes, les institutions nées de l'après-guerre ont été conçues pour un contexte international, alors que nous vivons maintenant dans un contexte mondial. Négocier habilement le passage de l'un à l'autre, voilà le principal défi que doivent relever les dirigeants d'aujourd'hui. » (A/54/2000, par. 30)

Le pas que nous faisons aujourd'hui n'est qu'un pas très modeste face au défi bien plus important au-

quel nous sommes confrontés. Si les États nations ou les Nations Unies ne réagissent pas comme il se doit devant ce défi, les forces de la mondialisation nous doubleront à toutes voiles et nous laisseront dans un petit coin insignifiant.

M. Aboulghheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Il ne fait pas de doute que les changements en cours dans les relations internationales et dans le cadre économique mondial créent de vastes possibilités de faire participer le secteur privé et la société civile à la mission des Nations Unies afin d'aider celle-ci à relever les défis du nouveau siècle. C'est ce qu'ont déclaré les Chefs d'État ou de gouvernement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la Déclaration du millénaire.

Toutefois, dans l'étude que nous faisons de cette relation entre l'ONU et le secteur privé, nous devons accorder une attention particulière à certains aspects afin de pouvoir obtenir les résultats souhaités.

Tout d'abord, il faudrait parvenir à un équilibre entre les aspects du travail proposé pour développer la relation qui existe entre l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et le secteur privé et la communauté internationale, de l'autre, afin qu'elle serve les intérêts de tous les États Membres de l'ONU. Nous devrions donc éviter de faire preuve de sélectivité et d'avoir recours à deux poids et deux mesures lorsque nous choisissons les domaines d'activité proposés afin qu'ils ne servent pas les intérêts d'un petit nombre d'États aux dépens de ceux de la grande majorité des peuples et des États du monde, comme cela a plusieurs fois été le cas dans d'autres institutions multilatérales – ce qui a entraîné de graves crises internationales dont les effets continuent de se faire sentir dans les pays en développement.

Deuxièmement, afin de parvenir à cet équilibre, nous devons envisager d'élaborer des mécanismes financiers qui assurent la participation efficace du secteur privé et de la société civile des pays en développement afin que le développement de cette nouvelle relation ne serve pas simplement les intérêts de sociétés géantes qui appartiennent à un petit nombre de pays avancés ou ne profite qu'à la société civile de ces pays. Ceci pourrait en effet entraîner un déséquilibre grave dans les mécanismes de l'ONU et compromettre l'efficacité de ses travaux.

Troisièmement, il est important de protéger l'impartialité et l'indépendance des travaux de

l'ONU, en tant qu'organisation qui, à la base, travaille pour les gouvernements, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous devons donc veiller à ce que ce changement ne donne pas lieu, sous aucun prétexte, à des atteintes à la souveraineté des États, compte tenu, en particulier, du fait que le débat est encore ouvert sur les nombreuses interprétations que l'on peut donner des relations entre gouvernements, notamment en ce qui concerne la question de l'intervention humanitaire ou de la prévention des conflits.

Quatrièmement, l'objectif du développement de cette relation ne doit pas être d'adopter des initiatives et des résolutions sans consultations préalables entre tous les membres de l'ONU, en particulier si ces initiatives ou résolutions incluent des principes sur lesquels les opinions diffèrent, comme par exemple l'ingérence du secteur privé dans les affaires relevant de la souveraineté de pays étrangers ou l'imposition par ce secteur de conditions d'octroi de l'aide aux pays en développement pour servir, sous de nobles prétextes, les intérêts commerciaux et protectionnistes d'un petit groupe d'États.

Cinquièmement, le développement de cette relation ne doit pas s'accompagner d'une quelconque tentative d'éluder les questions litigieuses ou controversées qui sont encore à l'étude dans d'autres organisations internationales, comme, par exemple, la question de l'imposition de critères sociaux au commerce international dans le cadre des travaux de l'ONU ou de l'imposition de critères écologiques qui favorisent essentiellement les objectifs protectionnistes de ce petit groupe d'États.

Sixièmement, toutes les recommandations faites dans ce contexte doivent être étudiées en détail par les organismes gouvernementaux établis à cet effet avant qu'une décision, quelle qu'elle soit, ne soit prise quant à la direction que doit prendre cette relation.

Ce sont là certaines des remarques préliminaires que nous souhaitons faire sur le point dont nous sommes saisis. Nous remercions la délégation de l'Allemagne de son initiative dans ce sens et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour développer la relation entre l'Organisation, le secteur privé et la société civile de manière à servir les intérêts de tous les peuples et de tous les pays du monde et en particulier des pays en développement.

M. Kataria (Inde) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que l'Assemblée générale débat de la question quelque peu énigmatique que sont les partenariats mondiaux avec des sociétés qui sont établies dans le monde entier. Cela laisse supposer que nous n'avons jamais connu ce genre de partenariat et que nous en avons besoin.

La première hypothèse n'est peut-être pas tout à fait correcte. Après tout, l'Organisation internationale du Travail (OIT) repose sur un partenariat tripartite et son programme « Partenariat pour le développement » semble préfigurer et aller au-delà du Pacte mondial proposé par le Secrétaire général du fait qu'il estime que le respect de la politique sociale n'est pas quelque chose que les employeurs doivent mettre en balance avec les profits mais quelque chose qui pourrait en fait promouvoir les profits. Il est vrai que lorsque l'Organisation des Nations Unies a essayé d'établir un code de conduite pour les sociétés transnationales, on a supposé, du moins les sociétés ont supposé que l'Organisation se voyait comme un antagoniste et non pas comme un partenaire, mais même à ce moment-là, le système des Nations Unies collaborait de manière beaucoup plus étroite avec le secteur privé qu'on ne s'en rend parfois compte.

Pour prendre un seul exemple, les programmes mondiaux d'immunisation exécutés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – l'une des réussites du système des Nations Unies – dépendaient alors, tout comme maintenant, des vaccins mis au point et produits par le secteur privé.

Il y avait toutefois une différence essentielle. Les maladies que ces vaccins étaient censés prévenir affectaient autant les populations du monde industrialisé que celles d'autres régions du monde. Ce serait le signe d'un véritable partenariat mondial si les sociétés pharmaceutiques du monde industrialisé essayaient de mettre au point des vaccins ou des remèdes pour les maladies qui n'affectent que les pauvres du monde en développement. Ils y gagneraient moins; leur aide viendrait surtout du fait qu'ils se reconnaissent une obligation en tant qu'êtres humains. Sont-ils capables de relever ce défi? Sont-ils capables de mettre au point un remède contre le paludisme, dont on estime qu'il coûte à l'Afrique 1 % de son produit intérieur brut, ou de permettre la vente de traitements génériques bon marché afin d'atténuer la douleur des victimes du sida? Encore une fois, ni l'initiative « Faire reculer le palu-

disme » ni le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ne peuvent faire grand chose sans partenariat mondial avec les sociétés pharmaceutiques multinationales.

L'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation qui a été mise en place par la Banque mondiale, l'OMS, l'UNICEF, les Fondations Gates et Rockefeller et l'industrie pharmaceutique correspond tout à fait au genre de partenariat dont nous avons besoin.

Des arrangements triangulaires novateurs entre les concepteurs techniques, l'assurance donnée aux pays développés d'achats massifs et les marchés des pays en développement ont été préconisés par le Centre pour le développement international de l'Université Harvard, et il est encourageant de voir une réflexion originale de ce genre. Il y a d'autres domaines essentiels où règne une pénurie et des domaines fondamentaux pour le développement dans lesquels on pourrait mettre au point ce genre d'arrangements. La technologie fait partie intégrante d'une croissance équitable et de la façon dont les vendeurs de technologie opèrent dans le secteur privé.

Mettre fin aux décès dus à des maladies endémiques ou à des épidémies est une priorité pour le système des Nations Unies, tout comme mettre fin à la malnutrition et aux décès dus à la faim. La première révolution verte, qui a si bien réussi en Asie et en Amérique latine, a été le produit d'un partenariat entre le secteur public et quelques fondations de bienfaisance; le secteur privé n'y a guère joué de rôle. Toutefois, le secteur privé a maintenant un rôle essentiel à jouer et ce, pour plusieurs raisons. Bien qu'un cinquième de la population mondiale continue de souffrir de sous-alimentation chronique, l'aide publique au développement destinée à l'agriculture a baissé de plus de 50 % au cours de la décennie écoulée, de même que les investissements gouvernementaux dans le secteur de l'agriculture dans la plupart des pays en développement.

Le secteur privé contient donc la clef. La biotechnologie peut très bien s'avérer essentielle si l'on veut satisfaire les besoins alimentaires des pays en développement, mais il faut répondre dans la transparence aux craintes que suscitent les produits agricoles génétiquement modifiés. Ces produits pourront mettre fin à la famine ou à l'humanité, selon la façon dont ils seront mis au point. Les avantages et les dangers sont

si énormes et si vastes que c'est là un domaine où la nécessité de mettre en place un partenariat et un actionnariat à l'échelle mondiale est non seulement évidente mais cruciale.

Le génome humain, dont la carte est maintenant dressée, pourrait nous aider à éliminer les problèmes et les maladies génétiques, mais on peut également en abuser dans le contexte social. Il est impossible de contrôler les connaissances scientifiques, mais lorsqu'elles ont la capacité de provoquer tant le bien que le mal pour la planète toute entière, comme c'est le cas de la cartographie du génome humain, elles doivent faire l'objet d'un partenariat mondial.

Ce n'est pas que le secteur privé soit peu soucieux de ses responsabilités. Le succès qu'a obtenu l'ONU ces derniers mois en ce qui concerne le contrôle du commerce des diamants provenant de zones de conflit est un exemple de partenariat mondial à l'œuvre. Cependant, là aussi, il y a des enseignements à tirer. Le secteur privé a accepté immédiatement la proposition de l'ONU, autant pour protéger le commerce légitime que pour mettre fin au commerce des diamants ensanglantés. Aurait-il été aussi accommodant si son intérêt personnel n'avait pas été en jeu? Il peut être injuste de poser cette question; après tout, dans tout partenariat, on suppose que les intérêts des partenaires sont engagés à parts égales.

C'est la raison pour laquelle nous devrions également nous pencher sur le rôle d'un troisième partenaire qui n'est pas suffisamment pris en compte ici – les organisations non gouvernementales qui sont souvent implantées dans les pays développés et dont les intérêts, parfois, sont incompatibles avec ceux des sociétés transnationales et, parfois, coïncident avec eux. À la différence des gouvernements démocratiquement élus, qui sont responsables devant la population du pays, ou des sociétés mondiales, qui sont responsables au moins devant leurs actionnaires, les organisations non gouvernementales transnationales n'ont aucune responsabilité en-dehors des activités de plaidoyer qu'elles privilégient et de leur conscience. Quand elles partent en croisade, elles remportent souvent des victoires à la Pyrrhus et nuisent aux populations des pays en développement au nom desquelles elles prétendent parler. Elles ne sont tenues par aucun code de conduite. Par conséquent leur engagement peut prendre diverses formes.

L'égalité des responsabilités est le point clef. Nous admettons tous que les gouvernements ne constituent que l'un des nombreux types de parties à l'heure de la mondialisation. La Banque mondiale a déterminé leur interdépendance dans le réseau conceptuel de son Cadre de développement global. Le point essentiel est cependant que, si les gouvernements des pays en développement sont classés comme étant un seul type d'acteur dans un ensemble d'acteurs qui comprend les gouvernements des pays donateurs, les sociétés internationales et la société civile locale et internationale, ce sont les gouvernements hôtes qui ont la responsabilité des échecs économiques et sociaux. C'est particulièrement regrettable et injuste, étant donné que la plupart des gouvernements des pays en développement sont maintenant plus que jamais vulnérables à la pression exercée par les sociétés transnationales. Comme les institutions de Bretton Woods l'ont reconnu, à mesure que les pays en développement se disputent l'investissement étranger direct, le danger augmente de voir sombrer la politique sociale des pays en question. C'est là que les partenariats mondiaux pourraient s'avérer utiles, s'ils devaient obliger les sociétés transnationales à protéger et à promouvoir des politiques sociales et ne pas insister pour que ces politiques soient imposées avec moins de rigueur aux sociétés qui s'installent à l'étranger. Nous comprenons que c'est ce que le Secrétaire général a à l'esprit dans son Pacte mondial et nous allons suivre de près les effets qu'aura ce pacte.

À mesure que le secteur privé devient plus puissant, certains de ses membres utilisent leurs profits à des fins philanthropiques. On en a un bon exemple avec le Fonds Turner. Ce genre de fonds peut constituer un complément très utile aux finances des Nations Unies, à condition que le poids de leurs contributions ne déforme pas les priorités fixées au niveau intergouvernemental par l'ONU. Les organismes d'aide se servent du secteur privé pour acheminer l'aide par l'intermédiaire de projets ou de travaux de recherche, mais à mesure que les budgets de l'aide publique diminuent et que le secteur privé devient plus actif dans le contexte de la mondialisation, un partenariat plus égal s'instaure dans lequel le secteur privé n'est pas simplement un prestataire d'aide, mais aussi un fournisseur de fonds et d'idées.

C'est apparemment là une expérience nouvelle pour les ministères de l'aide des pays donateurs, qui s'aperçoivent qu'il leur faut maintenant trouver un

juste milieu entre leurs priorités et celles de leurs partenaires du secteur privé. Toutefois, d'après ce que l'on peut voir, ce nouveau partenariat mondial exclut en grande partie les bénéficiaires; les pays en développement continuent à être tenus à l'écart de ces débats bien qu'il leur faille maintenant faire face aux instructions que leur ont données les gouvernements étrangers et leurs sociétés. Les conseils erronés peuvent s'avérer difficiles à supporter et avoir des conséquences catastrophiques. Il est donc nécessaire qu'un partenariat véritablement mondial s'établisse entre les gouvernements hôtes, les partenaires de développement et le secteur privé.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation de l'Allemagne pour son initiative opportune d'inscrire le point relatif aux partenariats mondiaux à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

En essayant de ne pas se laisser distancer par la mondialisation et l'interdépendance, le système des Nations Unies a connu une interaction plus intense avec la société civile. Ceci découle d'une donnée de la vie moderne : les organisations non gouvernementales sont des instruments importants à même de percevoir les aspirations des peuples et, bien souvent, peuvent être des partenaires qui aident à résoudre certains problèmes sociaux. Depuis les années 90, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs ont contribué à donner forme à l'ordre du jour moderne du système international. L'ONU ne saurait méconnaître ce fait.

L'ONU et les organisations non gouvernementales travaillent ensemble pour parvenir au développement durable, à la réalisation des droits de l'homme, à l'amélioration des niveaux de vie, à la défense des droits de la femme et de l'enfant, à l'amélioration de la santé en matière de sexualité et en matière de reproduction, à l'élimination de la pauvreté et à la réduction de la dette extérieure. En même temps, l'ONU est de plus en plus perçue par les organisations non gouvernementales et le secteur privé comme une Organisation qui fournit un apport irremplaçable à la création de cadres propices au développement.

Les acteurs non étatiques ont également le désir très sincère de participer davantage à ces processus. Le monde des affaires a maintenant compris que, dans le contexte de la mondialisation, l'ONU joue un rôle précieux en fournissant des normes et des critères favora-

bles au développement, ainsi qu'en promouvant et en assurant la paix et la stabilité.

Au cours des 10 dernières années, un certain nombre de partenariats spontanés se sont formés entre l'ONU et les acteurs non étatiques dans de nombreux domaines. Ces synergies acquièrent des formes nouvelles et variées, notamment par la coopération au développement, les collectes de fonds, les activités de plaidoyer, l'assistance humanitaire, et même le dialogue sur des questions de politique générale. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, parmi d'autres organisations, ont noué de nombreuses relations novatrices et la Fondation des Nations Unies, établie il y a trois ans à peine, donne des signes remarquables de vitalité.

Le Pacte mondial lancé par le Secrétaire général l'an dernier est une initiative importante tendant à interpellier les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour qu'ils participent à l'effort de réalisation des objectifs fixés par l'ONU dans des secteurs tels que l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la justice sociale. L'expérience faite de la participation de la société civile aux conférences mondiales des années 90 a été jugée positive. Nous comptons sur un engagement constructif des parties prenantes appropriées dans les réunions à venir, comme celles qui seront consacrées au financement du développement et au pays les moins avancés, ainsi que les sessions extraordinaires sur le VIH/sida et Istanbul plus cinq.

L'Organisation des Nations Unies est essentiellement une organisation d'États et elle doit rendre des comptes à ses membres. Les efforts qui sont faits pour collaborer avec les organisations non gouvernementales et le monde des affaires doivent suivre les règles qu'impose ce contexte institutionnel. Nous croyons que des accords de coopération avec d'autres parties intéressées gagneront à une démarche fondée sur la transparence, l'engagement à l'égard des objectifs des Nations Unies, une répartition équitable de la responsabilité ainsi que le respect total du mode de fonctionnement de l'ONU.

En recherchant des partenariats, l'ONU doit veiller à protéger son capital exceptionnel de légitimité, qui repose sur son universalité, en assurant une participation équitable d'organisations non gouvernementales et de sociétés de toutes les régions. Pour que ce

partenariat se développe et dure, des directives appropriées doivent être élaborées et respectées. Il pourrait être utile, également, d'envisager de désigner des interlocuteurs au Secrétariat et dans tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, surtout pour ce qui est des initiatives et des projets de grande ampleur.

Les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires peuvent jouer un rôle positif s'agissant de favoriser la réalisation des valeurs et des objectifs de la personne humaine. Leurs compétences techniques, leurs capacités et leur collaboration sont de plus en plus nécessaires car elles ont à leur disposition ou pourraient réunir des ressources humaines techniques et financières considérables pour appuyer l'ONU. Il est certain qu'il y a sans aucun doute de grandes chances de partenariat viable entre les Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Si nous voulons trouver un consensus quant à notre direction future, nous devons absolument nous faire une idée précise et complète de notre situation actuelle.

L'Assemblée générale est appelée à jouer un rôle décisif en fournissant des directives à tout le système des Nations Unies quant à ces partenariats. Le Brésil appuie le projet de résolution présenté par l'Allemagne, qui est en cours de négociation, car il offre une bonne base pour l'examen de cette question.

M. Ducaru (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie salue et soutient l'initiative prise par l'Allemagne, qui prévoit que l'Assemblée générale doit examiner et recommander des mesures visant à améliorer la coopération entre l'ONU et les autres parties intéressées, notamment le secteur privé, d'une manière plus systématique, cohérente et synergique.

Nous sommes convaincus que pour faire face aux problèmes mondiaux, par exemple lutter contre la pauvreté, atteindre le développement durable et œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et des droits fondamentaux pour tous, nous avons besoin de solutions mondiales reposant sur une coopération et un partenariat mondiaux, qui sont essentiels à la réussite.

En tant que fervent défenseur du multilatéralisme, la Roumanie partage l'idée très répandue selon laquelle seul un système amélioré de gouvernance mondiale, fondé sur des valeurs, des règles et des pratiques communes, permettra de faire en sorte que la mondialisation ne soit pas considérée comme une menace, mais

plutôt comme une occasion à ne pas laisser passer et à exploiter.

L'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée et équipée pour mobiliser une action commune lorsqu'un changement d'approche s'impose. Nous nous réjouissons de voir que le Secrétaire général, dans son rapport, et les dirigeants mondiaux, dans leur Déclaration du millénaire (*résolution 55/2*), aient reconnu la nécessité d'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile afin de contribuer à la réalisation des objectifs et des programmes de l'organisation, en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté. Au cours des dernières années, nous avons constaté l'influence mondiale croissante des parties non étatiques, qui sont devenues des partenaires indispensables dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux et dans les efforts menés pour parvenir à l'unité nationale, à la cohésion régionale et à un cadre multilatéral de coopération.

En réunissant les gouvernements, la société civile et le secteur privé, on rend possible un consensus plus fort et plus large sur de nouvelles normes mondiales et on aide à mettre en œuvre les normes auxquelles nous adhérons tous et à en surveiller l'application. Nous sommes encouragés de voir que l'initiative du Pacte mondial, que le Secrétaire général, Kofi Annan, a lancée à l'occasion du Forum économique mondial de Davos en 1999, a donné aux milieux d'affaires un moyen d'établir un partenariat avec les organisations de l'ONU et servi de base à un dialogue structuré entre l'ONU, les milieux d'affaires, les organisations ouvrières et la société civile sur la manière d'améliorer les pratiques du secteur privé dans le domaine social.

En dernier lieu, je dirai que le renforcement de la coopération entre l'ONU et tous les acteurs concernés exige une participation concrète de toutes les régions du monde, y compris en particulier les pays en développement et les pays en transition. C'est dans cet esprit que la délégation roumaine se portera coauteur du projet de résolution intitulé « Vers des partenariats mondiaux », dont l'Allemagne a pris l'initiative.

Mme Leonce (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de ses rapports remarquables qui ont éclairé notre apport à ce débat, notamment le *Rapport sur le*

commerce et le développement et le Rapport sur l'investissement dans le monde 2000.

Au risque de se répéter, ma délégation estime nécessaire de reprendre certaines parties de ce qu'elle avait dit à propos de la mondialisation puisque nous convenons que les sociétés transnationales sont la manifestation la plus évidente de la mondialisation. La question à l'étude, « Vers des partenariats mondiaux », est très importante et ma délégation tient à remercier la délégation de l'Allemagne d'avoir fait figurer ce point à l'ordre du jour et d'avoir été la première à en assurer l'examen. Tout au long de mon intervention, j'utiliserai indifféremment le terme « secteur privé » et le terme « sociétés transnationales »

Nous reconnaissons sans réserve que le secteur privé ou des sociétés transnationales – et non pas des pays – constituent plus de la moitié des 100 plus grandes unités économiques. Mitsubishi est plus grand que l'Indonésie et la Thaïlande et pourtant n'est classé que vingt-quatrième sur la liste des 100 premières sociétés transnationales. Nous reconnaissons aussi que la production internationale à l'origine de laquelle sont les sociétés transnationales a progressé plus rapidement que le produit intérieur brut mondial et les exportations mondiales. En fait, les ventes des filiales étrangères des transnationales dans le monde entier représentent maintenant presque le double du total des exportations mondiales et ont atteint 14 billions de dollars en 1999. Il faut donc que nous, gouvernements, travaillions en partenariat avec le secteur privé, surtout avec les sociétés transnationales, puisqu'elles tiennent les rênes de l'économie mondiale. Mais, avant de pouvoir offrir ce partenariat, il nous faut étudier notre partenaire, c'est à dire les sociétés transnationales, en tenant compte du fait que « partenariat » sous-entend action commune et partage des profits.

De notre partenaire potentiel, Karl Sauvant, auteur principal du Rapport sur l'investissement dans le monde 2000, a dit ce qui suit :

« Un marché mondial des entreprises est en formation. Les ventes et achats internationaux d'entreprises atteignent une ampleur sans précédent. »

Le Secrétaire général de la CNUCED dit de notre partenaire potentiel :

« Les fusions et acquisitions internationales, notamment l'acquisition par des investisseurs étran-

gers d'entreprises publiques faisant l'objet d'une privatisation, poussent le volume des investissements étrangers vers de nouveaux records... La présence des sociétés transnationales – actuellement au nombre de quelque 63 000 et contrôlant environ 700 000 affiliées étrangères – dans la production internationale s'étend désormais à pratiquement tous les pays et toutes les branches d'activité économique, ce qui leur confère un poids énorme dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. »

Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2000* révèle que les 100 principales sociétés transnationales dans le monde, qui sont installées presque exclusivement dans des pays développés, sont les principaux moteurs de la production internationale. On nous demande donc de continuer à forger des partenariats avec des géants économiques beaucoup plus forts que la plupart des gouvernements et qui tiennent les rênes de l'économie mondiale. Mais nous coopérons depuis un certain temps avec le secteur privé et nous avons constitué des partenariats avec les sociétés transnationales; cette initiative n'est donc pas nouvelle.

Le Rapport indique que le développement de la production internationale a été facilité pratiquement par tous les pays, grâce aux changements qu'ils ont apportés à leur réglementation. Au cours de la période 1991-1999, 94 % des 1 035 changements apportés dans le monde aux lois régissant l'investissement étranger direct (IED) ont produit un cadre plus favorable à l'IED.

Notre coopération est institutionnalisée. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), et maintenant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), parallèlement à nos partenaires industrialisés, font savoir aux pays en développement que nous avons besoin d'un environnement propice à l'investissement. Ils n'ont cessé de nous pousser à créer cet environnement propice. Nous avons donc coopéré et continuons de coopérer avec le secteur privé, mais cette initiative exige de nous une coopération accrue, ou bien le renforcement et l'élargissement de notre partenariat.

Avant de faire le moindre pas en avant, nous devons prendre le temps d'évaluer les résultats auxquels nous sommes parvenus jusqu'ici dans ce partenariat. Les rapports montrent que 10 pays ont reçu 74 % des flux mondiaux d'IED en 1999. Dix pays en dévelop-

pement seulement ont reçu 80 % du total des mouvements d'IED vers le monde en développement. Cependant, tous les pays ont contribué au développement de ces flux d'IED et modifié leurs politiques pour créer des conditions favorables à ces flux. Nous avons tous coopéré, mais un seizième seulement, soit 6,25 % des 160 pays en développement en tirent avantage.

Les flux mondiaux d'IED ont atteint 800 milliards de dollars en 1999 et devraient dépasser la barre d'un milliard de dollars en 2000. Toutefois, le pourcentage du flux d'IED que reçoivent les pays en développement est tombé de 38 % en 1997 à 24 % en 1999. Ainsi les mouvements d'IED augmentent, la production internationale s'intensifie, mais les flux d'IED vers les pays en développement diminuent.

Examinons un instant la nature de cet immense volume de flux d'IED qui déterminent et dirigent l'économie mondiale, en n'oubliant pas que nous parlons de prise de mesures conjointes, de coopération et de partenariat dont les deux parties sont censées tirer profit.

Là encore, les statistiques montrent que la plus grande partie de la croissance de la production internationale s'est faite sous forme de fusions et d'acquisitions internationales, y compris des acquisitions par des investisseurs étrangers d'entreprises d'État privatisées, plutôt que sous forme d'investissements entièrement nouveaux. Les principaux acquéreurs de sociétés installées dans les pays en développement ont jusqu'à présent été des sociétés transnationales des pays développés. Une des raisons de cette croissance rapide est qu'elles donnent aux entreprises le moyen le plus rapide d'acquérir des actifs corporels et incorporels dans différents pays et leur permettent de restructurer les sociétés existantes au plan national ou mondial, afin de tirer parti des synergies et d'obtenir des avantages stratégiques.

Les fusions et les acquisitions ont augmenté de 35 % en 1999 et devraient dépasser la barre d'un milliard de dollars en 2000. Il convient de noter que moins de 3 % du nombre total des fusions et acquisitions internationales sont des fusions; le reste sont des acquisitions. Les acquisitions représentaient les deux tiers des 6 000 transactions transfrontières effectuées en 1999.

Un fort pourcentage des flux d'IED dans les pays en développement correspondent à des acquisitions d'entreprises d'État et à des IED de faible qualité, qui

n'ont pas grand rapport avec les économies nationales, la technologie avancée ou les compétences. Ainsi, nous coopérons avec le secteur privé, et il en résulte une acquisition des économies des pays en développement par les économies des pays développés. Nos économies appartiennent de plus en plus à des sociétés étrangères qui les dirigent sans grand contrôle des gouvernements, et nos pays continuent d'être sous-développés. Il ne s'agit pas ici d'une coopération ni d'un partenariat qui profite aux deux parties; il s'agit d'exploitation et de colonisation qui profite à une partie, tandis que l'autre est soumise au contrôle et à l'exploitation de son partenaire.

Les 200 plus grandes sociétés, qui appartiennent presque exclusivement à des pays développés, emploient moins de 0,33 % de la main-d'œuvre mondiale, mais contrôlent 30 % de la richesse mondiale. Les chiffres de 1997 montrent que les 29 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec 19 % de la population mondiale, soit environ un milliard sur les 6 milliards d'habitants de la planète, détiennent 86 % du produit intérieur brut du monde, et groupent 82 % des marchés d'exportation et 91 % des internautes, 80 % des sites étant en anglais, alors que 5 milliards d'entre nous qui vivons dans environ 160 pays en développement nous partageons 13 % à peine du produit intérieur brut du monde, 17 % du commerce mondial et 6,5 % des internautes.

Les 10 pays en développement qui reçoivent de l'IED se trouvent en Amérique latine et en Asie. L'Afrique, deuxième continent par la taille, et qui compte 53 pays, reçoit à peine 1,2 % des flux d'IED. Les apports à destination des Caraïbes sont trop négligeables au niveau mondial pour qu'on en fasse état. Nous ne recevons guère d'investissement étranger direct, mais nous coopérons tous – il s'agit bien de coopération mondiale. Nous faisons partie d'un partenariat mondial, mais nous n'en profitons pas. En fait, le plus souvent, nous en subissons l'impact négatif.

Avant d'accepter de coopérer plus avant avec le secteur privé, les 150 pays en développement qui ne profitent pas de la situation actuelle ou qui en subissent l'impact négatif ont besoin que ceux qui font appel à leur coopération répondent à certaines questions et acceptent un débat franc et public.

En examinant la nature des partenariats mondiaux existants, nous avons constaté que le plus important

pourcentage de flux d'IED représente des acquisitions, souvent d'entreprises d'État dans les pays en développement. Ceci veut dire que les acquisitions sont pour les grosses entreprises un moyen de s'agrandir, de transférer la propriété et la direction entre des mains étrangères, le nouveau propriétaire étant payé en une devise étrangère. Très souvent, au cours de la restructuration, des employés sont licenciés et des services sont fermés.

C'est ainsi que le chômage et la pauvreté augmentent, la concurrence diminue, la création locale d'entreprises est étouffée ou supprimée, il y a peu de renforcement des capacités de transfert de technologie puisque la plupart des transactions sont des acquisitions, et non des fusions ni des coentreprises. En outre, comme le dit le Rapport, les sociétés transnationales sont en mesure d'échapper à la législation des pays et à leur surveillance et de priver les pays hôtes de revenus fiscaux en ayant recours à la tarification de cession interne sur les échanges internes afin de minimiser le montant des impôts qu'elles risquent d'avoir à payer et en dissimulant les nationalités grâce à des participations croisées.

Les sociétés transnationales concentrent leurs activités dans le domaine de l'électronique, et c'est dans la technologie de l'information et des communications que la croissance a été la plus forte. Les acquisitions dans les médias et le secteur des spectacles constituent une menace sérieuse pour la culture, la diversité et la souveraineté nationales.

Nos préoccupations sont donc réelles et d'ordre non seulement économique, mais aussi social, politique et culturel. Ces partenariats ne peuvent donc être débattus dans le vide. La mondialisation des entreprises ou les sociétés transnationales affectent tous les aspects de notre vie, et ces liens importants doivent être établis.

Ceux d'entre nous qui ne tirent aucun profit, surtout en Afrique, s'entendent dire qu'ils n'ont pas l'infrastructure voulue ni l'environnement propice aux investissements. Mais l'aide publique au développement nécessaire pour créer cette infrastructure et cet environnement est maintenant de l'ordre de 0,2 % du produit intérieur brut, alors qu'il avait été collectivement convenu qu'elle serait de 0,7 %. La différence entre les 0,7 % promis et les 0,24 % remis par nos partenaires du monde développé représente plus de 100 milliards de dollars par an.

On estime que les pays en développement gagneront encore 100 milliards de dollars par an si leurs partenaires industrialisés abaissent les barrières commerciales de 50 %.

Les pays en développement pourraient disposer de 2 554 milliards de dollars de plus pour leur développement si leurs partenaires de développement annulaient la dette écrasante, une dette qui a été remboursée plusieurs fois déjà comme le confirment les chiffres des transferts nets des pays en développement vers les pays développés. Il ne s'agit donc pas de l'absence d'infrastructure ou d'environnement propice dans les pays en développement. Il s'agit de ce que les partenaires développés décident de ne pas aider au développement; ainsi, seuls les pays développés peuvent profiter de ce partenariat mondial alors que les pays en développement continuent d'être pauvres et exploités et restent sous-développés.

Les institutions qui dirigent l'économie mondiale – la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et maintenant le PNUD – continuent de contraindre les pays en développement à se libéraliser, cela pour créer un environnement favorable permettant aux sociétés transnationales de s'emparer de nos économies et de nous coloniser à nouveau. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les questions systémiques. Les processus peu démocratiques de prise de décisions auxquels ont recours les institutions qui régulent l'économie mondiale facilitent la tâche aux sociétés transnationales et perpétuent les inégalités et injustices flagrantes dans l'économie mondiale.

Il nous faut des partenariats, assurément, mais pour notre développement à tous, pays en développement et pays développés, un développement pour les pays en développement et leurs 5 milliards d'habitants, pas simplement un développement destiné à enrichir le milliard de personnes riches et leurs 99 transnationales qui contrôlent l'économie mondiale.

Nous ne demandons pas aux sociétés transnationales de nous accorder une aumône philanthropique et nous ne demandons pas non plus que l'on fasse de nous des États-providence ne dépendant que de la bonne volonté de nos partenaires. Nous avons coopéré et nous continuons à coopérer. Nous avons une coopération mondialisée, mais seuls 29 pays en profitent. Trois des milliardaires de ces pays ont une fortune qui dépasse celle de 600 millions d'entre nous, répartis entre 48 pays. Le moment est venu de mondialiser les avantages

de la coopération mondiale et des partenariats mondiaux pour que la totalité de nos 189 pays et de nos 6 milliards d'habitants puissent en tirer profit.

Tout débat sur la poursuite de la coopération avec le secteur privé et avec les sociétés transnationales doit faire place à une unité de l'ONU qui serait chargée de surveiller les sociétés transnationales, de les tenir responsables du développement des peuples et des pays, étant donné qu'elles décident de plus en plus des conditions de travail, des conditions sanitaires et de l'état de l'environnement. Ce débat doit également porter sur un code de conduite pour les transnationales. Ce sont des entreprises mondiales qui ont une influence mondiale et un débat mondial s'impose donc ici-même pour fixer des normes et des critères mondiaux. Ma délégation tient beaucoup à ce que nous nous entendions sur un débat intergouvernemental, mais nous ne reconnaissons pas la nécessité de l'indiquer clairement dans le projet de résolution. Nous maintenons que tout nouveau partenariat doit être établi dans le cadre intergouvernemental de l'Assemblée générale. L'ONU est la seule institution légitime démocratique à même de diriger et régir cette coopération. L'ONU est tenue par la Charte de jouer ce rôle et d'assurer l'équité, la justice, le développement et des avantages à tout individu.

Avant de nous engager dans ce nouveau partenariat, il nous faut renforcer l'ONU pour qu'elle assume un rôle de chef de file à cet égard. Le Fonds de développement des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel doivent être renforcés et dotés des ressources et du personnel adéquats, à la mesure des besoins croissants des pays en développement, pour que nous puissions être aidés dans nos efforts pour tirer profit de ces partenariats mondiaux.

Pourquoi croirions-nous aux principes de ces partenariats mondiaux avec le secteur privé alors que nous coopérons depuis plus de 50 ans et que nous n'en avons guère tiré profit? Nous avons mondialisé la démocratie, la décolonisation et la coopération internationale dans toutes les questions sociales, mais nous n'avons pas mondialisé la coopération en matière économique et technique. Voilà pourquoi les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Voilà pourquoi seuls quelques pays sont développés alors que la majorité des pays sont sous-développés. Les sociétés transnationales qui dirigent la production internationale sont détenues par des entreprises privées et guidées par

la recherche du bénéfice. Le développement de la personne humaine, dont l'ONU et les gouvernements ont la charge, n'est pas leur grande priorité.

Avant que nous puissions nous engager à poursuivre cette coopération, nos partenaires industrialisés doivent se montrer dignes de notre confiance en mondialisant les avantages de l'économie mondiale, que notre coopération et nos partenariats mondiaux ont rendus possibles. Ils doivent satisfaire à l'engagement de porter à 0,7 % de leur produit intérieur brut l'aide publique au développement et doivent également libéraliser le marché. Ils doivent permettre une participation effective des pays en développement aux processus de prise de décisions des Nations Unies, de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI. Ils doivent faire preuve de bonne volonté en annulant la dette des pauvres et en appuyant financièrement l'ONU, par le versement intégral et ponctuel de leurs contributions, à la mesure de leurs capacités, pour qu'elle puisse répondre aux besoins des pays en développement. Les pays en développement ont besoin d'un Plan Marshall : un traitement particulier et différentiel sur une base contractuelle qui nous permettrait de réaliser un profit et de réduire le fossé grandissant entre le milliard de riches et les 5 milliards de pauvres.

Si la coopération mondiale avec le secteur privé n'a pas pour objet la participation, l'équité et le développement, elle débouchera fatalement sur l'exploitation et la colonisation, comme cela semble déjà être le cas. Les pays en développement coopéreront au déni continu du droit au développement, ce qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne à un meilleur niveau de vie. Nous légitimerons la poursuite de notre exploitation et de notre recolonisation et nous y collaborerons. En l'absence d'une participation, d'une équité et d'un développement réels, les pays en développement contribueront à terroriser les pays petits, faibles et vulnérables et leur imposeront des options de développement non viables, ainsi qu'une libéralisation destructive. Nous collaborerons pour perpétuer des injustices et des inégalités au niveau mondial en soutenant des institutions et des processus antidémocratiques. Nous coopérerons au transfert de notre développement au profit de quelques pays et quelques sociétés, avec l'aggravation de la pauvreté et des conflits qui en résultera dans nos pays et qui menacera notre paix, notre sécurité et notre développement.

La coopération mondiale, les partenariats mondiaux ou la mondialisation des sociétés transnationales qui n'iraient pas de pair avec l'équité, la participation et le développement des pays en développement reviennent à faire des pauvres les complices de leur propre abaissement. L'inégalité dans la répartition actuelle de la coopération et des partenariats, surtout dans les domaines sociaux, à l'exclusion de la coopération économique et technologique, est la cause sous-jacente de l'oppression et de la mort dans le monde. Il nous faut une coopération et des partenariats mondiaux, certes, et nous les avons accordés. Il nous faut maintenant un partage mondial des avantages de cette coopération et de ces partenariats mondiaux.

Les pays en développement ont besoin que leurs partenaires développés leur donnent cette garantie avant de pouvoir s'engager plus avant dans une coopération et un partenariat mondiaux. Sainte-Lucie propose donc un simple projet de résolution à caractère procédural pour que ce point soit à l'ordre du jour et qu'un débat complet et approfondi ait lieu avant que les partenariats puissent être définis ou acceptés. Nous n'appuierions donc aucune mention de questions de fonds qui pourraient préjuger d'une évaluation complète et détaillée des partenariats mondiaux pour le développement de tous. Ma délégation espère voir des partenariats mondiaux concrets avec le secteur privé pour assurer la mondialisation des avantages de l'économie mondiale en faveur du développement de tous les peuples du monde. C'est là notre seule garantie de sécurité, de paix et de développement dans le nouveau millénaire.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation allemande d'avoir pris l'initiative d'inscrire la question importante des partenariats mondiaux à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. L'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée du point intitulé « Vers des partenariats mondiaux » indique clairement que ce sont les États Membres qui ont le rôle essentiel dans la prise de décisions concernant les échanges entre l'ONU et les autres acteurs pertinents.

Nos délibérations sur ce point de l'ordre du jour se fondent sur la Déclaration du millénaire. C'est peut-être le premier document intergouvernemental au plus haut niveau qui ait lancé un appel à la création de partenariats puissants de l'ONU avec le secteur privé et les organisations de la société civile, au service du développement et de l'élimination de la pauvreté. Tout

autre processus concernant ces partenariats, même s'il part d'une bonne intention, n'est pas véritablement une initiative des Nations Unies.

Afin de replacer l'ensemble du débat dans sa véritable perspective, je voudrais commencer ma déclaration en réaffirmant la primauté des États au sein de l'ONU. Nous sommes réunis ici à l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que représentants de gouvernements, de peuples et d'États. La Charte des Nations Unies assure aux États leur égalité souveraine, leur indépendance politique et leur intégrité territoriale. Lors du Sommet du millénaire qui s'est déroulé récemment, nos dirigeants se sont engagés à nouveau à défendre ces principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Les États sont les principales entités que constitue le peuple. La structure organisationnelle d'ensemble des relations internationales s'appuie sur un système interétatique. Tout le monde s'accorde à reconnaître que rien ne peut remplacer les États. C'est particulièrement vrai à l'ère de la mondialisation. Si les États perdent de leur importance, ce sera aussi le cas de cette organisation. L'Organisation des Nations Unies et ses 189 États Membres doivent s'efforcer de protéger et de préserver la primauté de l'entité que nous nommons État et dont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique sont consacrées par la Charte et le droit international.

Nous tenons à ce qu'il soit parfaitement clair que la réaffirmation continue de la souveraineté de l'État et du rôle essentiel qu'il joue à l'ONU sur la base de la Charte ne doit pas être considérée comme une tentative de renoncer aux responsabilités que nous avons acceptées en vertu de divers instruments juridiques. Le Pakistan est profondément attaché à la promotion et à la protection des droits de l'homme universellement reconnus, des normes du travail qui sont consacrées dans les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des préceptes du développement durable. Nous avons une foi inébranlable en ces valeurs et principes fondamentaux. Cependant, nous estimons que la manière la plus pragmatique de favoriser le respect de ces valeurs et de ces principes est de poursuivre notre coopération étroite entre États. Négliger ou affaiblir le rôle essentiel de l'État, que ce soit de manière explicite ou implicite, n'est pas une cause louable.

Les États sont des entités nationales et internationales d'une énorme complexité, qui diffèrent à de

nombreux égards des sociétés du secteur privé. Les entreprises du secteur privé ont en général des objectifs limités et leurs activités s'exercent dans un champ étroit. La structure de leur gouvernance est basée sur l'autoritarisme et elles sont inspirées par une culture monolithique. De la même façon, les innombrables entités qui caractérisent la société civile ont également des rôles et des structures organisationnelles différentes. Ceci n'est pas dit dans le but de sous-estimer leur capacité de contribuer à nos travaux, mais plutôt de souligner les différences inhérentes qui existent entre celles-ci et les États et leurs rôles respectifs.

Dans le contexte de ces différences fondamentales, nous aimerions présenter notre opinion concernant les efforts à déployer en vue de forger des partenariats avec les parties intéressées pour assurer le développement et éliminer la pauvreté.

Nous admettons que le monde est de plus en plus interdépendant et que des acteurs de premier plan sont apparus sur la scène et jouent un rôle critique pour ce qui est du développement économique et social. Si leurs activités ont des répercussions profondes sur la poursuite de ces objectifs, les motifs de leurs actes n'ont rien à voir avec le but dans lequel l'ONU a été créée. Le Pakistan est fermement convaincu qu'aucune organisation au monde – si forte et si puissante soit-elle – ne peut prétendre être l'égale de l'ONU. Lors du Sommet du millénaire, nos dirigeants ont réaffirmé leur foi dans l'Organisation et dans sa Charte, qu'ils ont déclarées les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Aucune autre instance ne reçoit un appui aussi unanime pour ses buts et principes.

L'ONU joue un rôle central pour ce qui est de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation. Le monde entier devrait se rallier autour de l'ONU; tel est le principe de base des partenariats mondiaux que les Nations Unies sont appelées à forger. Les paramètres relatifs à l'édification de ces partenariats doivent être définis par l'Assemblée générale et doivent reposer sur les buts et principes énoncés dans la Charte. L'ONU ne doit pas devenir un instrument de défense des intérêts de ses partenaires potentiels. Ce sont ses partenaires qui doivent façonner leurs activités de manière à promouvoir les principes et les objectifs de l'Organisation.

Certaines tentatives ont été menées pour court-circuiter les États Membres et lancer des initiatives afin

de passer des contrats avec diverses entreprises en vue de diffuser la mise en œuvre de principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail et à la protection de l'environnement. Nous tenons à redire que le Pakistan s'engage pleinement à faire respecter ces valeurs et ces principes. Nous ne mettons pas en doute la noblesse et le mérite des intentions des auteurs de ces idées, mais nous avons des inquiétudes bien fondées en ce qui concerne le processus quelque peu opaque qui a été entamé au nom de l'ONU. Pourquoi les gouvernements ont-ils été tenus à l'écart de cet effort louable? S'agit-il d'une tentative visant à imposer à l'investissement étranger direct des conditionnalités croisées qu'il serait impossible d'imposer par le biais d'autres processus intergouvernementaux? N'est-il pas contraire à la Charte des Nations Unies et aux autres conventions que de demander à des entreprises de mettre en œuvre des conventions alors que la responsabilité en incombe aux gouvernements qui ont signé ces documents? Ne risque-t-on pas, en laissant les entreprises imposer des politiques sociales, de leur donner d'énormes pouvoirs pour dicter leur politiques aux pays qui les accueillent? Nous devons chercher des solutions à toutes ces questions et à toutes ces préoccupations avant de nous mettre en devoir d'édifier des partenariats mondiaux. Nous devons sauver et protéger l'ONU en tant qu'Organisation des Nations Unies, de crainte qu'elle ne devienne une organisation de la société civile unie ou une organisation non gouvernementale unie.

Pour notre délégation, le projet de résolution présenté par l'Allemagne engage un processus intergouvernemental visant à mettre au point un cadre fondamental pour ce type de partenariats, et les États Membres auront un rôle essentiel à jouer pour déterminer la forme et les objectifs de ces partenariats. Afin de garantir que les États Membres auront le contrôle, ce processus intergouvernemental ne doit jamais être contourné. Chacun d'entre nous doit s'efforcer d'assurer la primauté de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le lancement de nouvelles initiatives.

La Déclaration du millénaire a réaffirmé la place centrale qu'occupe l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Nos dirigeants se sont dits déterminés à lui permettre de jouer ce rôle de manière efficace. Je parle ici, Monsieur le Président, de l'Assemblée générale que vous présidez en ce moment même. Nos efforts en vue

de réaliser les priorités et les objectifs énoncés lors du Sommet du millénaire doivent être inspirés par cet engagement.

Le Pakistan compte participer de manière active et constructive au processus intergouvernemental qui établira le cadre permettant de bâtir les partenariats essentiels à la réalisation des objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur du débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je tiens à informer les membres qu'un projet de résolution sur ce point sera présenté à une date ultérieure.

Point 183 de l'ordre du jour

Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne

Projet de résolution (A/55/L.14)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui va présenter le projet de résolution A/55/L.14.

M. Li Hyong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/55/L.14 proposé au titre du point 183 de l'ordre du jour, qui s'intitule « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale accueillerait avec satisfaction et appuierait le sommet intercoréen historique qui s'est tenu à Pyongyang en juin de cette année et la déclaration conjointe adoptée à l'issue de ce sommet en considérant qu'ils représentent un progrès décisif dans les relations intercoréennes dans l'optique d'une éventuelle réunification pacifique.

En outre, l'Assemblée générale encouragerait le Nord et le Sud de la Corée à continuer d'appliquer pleinement et de bonne foi la déclaration conjointe et les autres accords conclus entre les deux parties et inviterait les États Membres à appuyer le processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréen de façon qu'il puisse contribuer à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne et dans le monde entier.

Comme l'Assemblée le sait fort bien, une rencontre historique entre les dirigeants du Nord et du Sud de la Corée et des entretiens au niveau le plus élevé se sont déroulés à Pyongyang en juin dernier – pour la première fois depuis que la Corée a été divisée –, entretiens au cours desquels les deux parties ont convenu de développer les relations Nord-Sud et de réaliser la réunification nationale sur la base de trois principes : indépendance, réunification pacifique et grande unité nationale. Cet accord a été publié en tant que déclaration conjointe du 15 juin.

Il s'agissait là d'un événement de portée historique qui a jeté des bases solides pour une paix durable dans la péninsule coréenne et pour la réunification nationale, désir entretenu depuis longtemps par la nation coréenne. Il a ainsi contribué à la paix et à la sécurité dans l'Asie du Nord-Est et le reste du monde. Depuis le sommet de Pyongyang et la publication de la déclaration conjointe du 15 juin, le Nord et le Sud ont pris une série de mesures pratiques destinées à appliquer la déclaration conjointe, qui ont bénéficié du soutien actif et de la solidarité de la communauté internationale.

Le projet de résolution, présenté conjointement par le Nord et le Sud de la Corée et dont plus de 150 autres pays se sont portés coauteurs, témoigne de l'espoir de la communauté internationale de voir l'évolution actuelle, encourageante et positive, dans la péninsule coréenne déboucher sur une paix durable et sur la réunification. Il est également très important que le Nord et le Sud de la Corée aient ensemble présenté un projet de résolution, pour la première fois dans l'histoire, et coopèrent étroitement en vue de le faire adopter par l'Assemblée générale. À cet égard, nous adressons nos sincères remerciements aux autres pays qui se sont portés auteurs du projet et aux autres États Membres qui ont apporté leur appui total à l'initiative conjointe du Nord et du Sud de la Corée.

Je pense que l'adoption du projet de résolution A/55/L.14 constituera une étape importante qui encouragera le Nord et le Sud de la Corée à poursuivre leurs efforts pour réaliser la paix, la sécurité et la réunification et j'espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.14.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est

offerte de m'associer au représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée pour présenter le projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne », publié sous la cote A/55/L.14.

Je voudrais annoncer que depuis la publication de ce document les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cuba, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Guinée, Haïti, Iles Salomon, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Lettonie, Liban, Madagascar, Maldives, Mali, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tadjikistan, Tunisie, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Comme il est noté dans ce projet de résolution, avec la réunion au sommet historique intercoréenne qui s'est tenue à Pyongyang en juin 2000 – la première de ce genre depuis que la Corée a été divisée, il y a 55 ans – et l'adoption de la déclaration conjointe, un progrès décisif a été fait dans les relations intercoréennes. Depuis le sommet, les deux parties se sont employées à mettre en œuvre les accords et à multiplier les domaines de coopération. Les Coprésidents du Sommet du millénaire ont publié une déclaration saluant et encourageant le processus de paix dans la péninsule coréenne, ce qui dénote l'ampleur du soutien témoigné par la communauté internationale face au progrès enregistré dans les relations intercoréennes.

Parallèlement à cette nouvelle évolution dans la péninsule coréenne, un certain nombre de pays ont établi des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée. D'autres pays sont en train d'ouvrir avec elle des pourparlers sérieux qui, à notre avis, permettront de façonner un nouvel environnement politique propice à la paix et à la stabilité en Asie du Nord-Est.

La tournure positive prise par les relations intercoréennes a permis à la République de Corée et à la République populaire démocratique de Corée de présenter ce projet de résolution avec l'appui de plus de 150 États Membres. Si ce projet de résolution est

adopté, il devrait fortement encourager les efforts qui sont menés pour instaurer une paix durable et jeter les bases solides qui permettront de parvenir à une réunification de la péninsule coréenne tout en contribuant à promouvoir la paix et la sécurité en Asie de l'Est et au-delà.

Avant de terminer, je voudrais vous exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements, Monsieur le Président, ainsi qu'aux États Membres qui ont appuyé ce projet de résolution. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne », qui est à l'étude, connaîtra probablement un passage facile et sans obstacle à l'Assemblée générale. En conséquence, rares sans doute sont ceux qui dans cette salle comprennent que nous vivons aujourd'hui un moment véritablement historique.

Il y a 12 mois encore, peu de personnes auraient pu prédire que la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée proposeraient conjointement aussi bien un point de l'ordre du jour qu'un projet de résolution à adopter par consensus. Nous devrions tous nous féliciter de cette évolution. Nous vivons une époque difficile à laquelle il est souvent rare d'avoir de bonnes nouvelles en ce qui concerne la paix et la sécurité. Dans un coin du monde petit, mais important, les nuages se sont dissipés et ont laissé passer un peu de soleil. Je veux parler de la péninsule coréenne. Comme l'a dit l'Ambassadeur Li Hyong Chol, de la République populaire démocratique de Corée, en parlant de ce point au Bureau, il s'agit vraiment d'une évolution considérable. Nous tous qui sommes ici devons être heureux de pouvoir assister à ce moment historique.

Beaucoup d'événements importants ont préparé le terrain à notre réunion d'aujourd'hui. Le progrès le plus important a été la réunion au sommet historique que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont tenue à Pyongyang du 13 au 15 juin 2000. Leur déclaration conjointe a représenté un progrès véritablement décisif dans les relations intercoréennes qui, nous l'espérons, ouvrira également la voie à une éventuelle réunification pacifique.

En conséquence, l'atmosphère dans la péninsule coréenne s'est considérablement améliorée. Nous avons assisté à la réunion de familles séparées de longue date. Ceux d'entre nous qui ont vu à la télévision les scènes de réunion n'ont pu manquer d'être affectés par la joie et le bonheur de ces familles. Nous croyons savoir que le travail de raccordement des voies ferrées est en cours et, fait non moins important, nous avons vu une équipe coréenne commune entrer dans le stade lors de l'ouverture des récents jeux olympiques de Sydney.

Ces événements positifs auront des implications bien au-delà de la péninsule coréenne. Ils sont également de bon augure pour la paix et la stabilité de notre région tout entière. Voilà pourquoi, nous tous qui sommes de la région, nous en sommes félicités. Il n'est pas surprenant non plus que nous ayons été témoins d'un autre événement historique : la visite à Pyongyang de la Secrétaire d'État des États-Unis, Madeleine Albright, qui nous a donné une autre indication de l'évolution positive que nous pouvons attendre.

Comme l'a dit au Bureau l'Ambassadeur Sun Joun-yung, de la République de Corée, nous devons tous espérer que ceci encouragera des progrès similaires dans le reste du monde et servira d'exemple à d'autres pays. Peu de régions dans le monde ont connu des tensions aussi fortes que la péninsule coréenne. Un progrès décisif dans cette région sera certainement un puissant symbole d'espoir pour d'autres zones de tension dans le monde.

Enfin, je voudrais dire que c'est un honneur et un privilège pour Singapour que d'avoir été prié de prendre la parole en faveur de l'inclusion de ce point de l'ordre du jour et de l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous avons de bonnes relations tant avec la République populaire démocratique de Corée qu'avec la République de Corée. Nous leur adressons nos meilleurs vœux alors qu'elles entreprennent un nouveau voyage historique et nous demandons à tous les États Membres des Nations Unies d'appuyer pleinement et résolument ce projet de résolution.

M. Menan (Togo) : L'examen par l'Assemblée générale du point intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » intervient à point nommé. Il fait suite à la satisfaction quasi totale exprimée par la communauté internationale après la tenue du sommet historique intercoréen intervenu en juin dernier à Pyongyang entre les Présidents de la République po-

pulaire démocratique de Corée et de la République de Corée. La déclaration conjointe que les deux parties ont adoptée à cette occasion atteste de leur volonté à mettre un terme à la période de tensions qui a caractérisé les relations entre leurs pays cinq décennies durant, à tourner définitivement la page d'un passé douloureux et à œuvrer à la promotion et à la consolidation de nouvelles relations intercoréennes dont la finalité sera à terme la réunification pacifique des deux Corées.

L'élan ainsi insufflé aux relations entre les deux pays, après une longue période marquée par les tensions militaires, a été caractérisé par plusieurs autres manifestations qui s'inscrivent dans le droit fil de la mise en œuvre de la déclaration conjointe ayant sanctionné le sommet de Pyongyang. Un fait marquant de la série d'événements est l'amorce, le 26 septembre dernier, de rencontres périodiques entre les Ministres de la défense des deux pays, l'objectif étant de rechercher les voies et moyens propres à réduire les tensions dans la péninsule coréenne, à réaliser des projets communs en vue d'asseoir les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans la région et au-delà.

Comme nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Togo a très tôt établi et entretenu des relations d'amitié et de coopération avec la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, convaincu que la division de la péninsule coréenne était contraire aux aspirations profondes du peuple coréen et que l'isolement de l'une ou de l'autre Corée ne s'inscrivait pas dans l'optique de la décrispation des relations entre ces deux pays. Aussi, mon pays se félicite-t-il de la mise en chantier du processus de réconciliation et souhaite qu'il aboutisse à des résultats tangibles et conformes aux aspirations légitimes du peuple coréen.

C'est donc tout naturellement que le Togo s'est porté coauteur du projet de résolution que l'Assemblée générale s'apprête à adopter. L'objectif de ce projet de texte consiste, pour les États Membres, à appuyer la dynamique nouvelle ainsi amorcée dans la péninsule coréenne, dynamique dont l'aboutissement sera à terme, nous osons l'espérer, la réunification pacifique des deux Corées. La réalisation d'un tel objectif, qui repose avant tout sur la volonté et la détermination des Coréens à rétablir la confiance entre eux et à travailler à l'avènement de la paix et de la stabilité dans la péninsule, reste tout aussi conditionnée par la capacité de la communauté internationale à accompagner les Coréens dans leur marche vers l'édification d'une nation pacifi-

que résolument tournée vers le développement. C'est au demeurant le message qui transparait en filigrane de la déclaration publiée le 8 septembre dernier par les Coprésidents du Sommet du millénaire.

De l'avis de ma délégation, le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie et le grand nombre d'États Membres qui l'appuient, constituent l'expression la plus éloquente de cette marque de soutien et de solidarité. Mais au-delà de l'adoption de ce texte, ce ne sera qu'à travers un soutien concret et permanent en faveur du peuple coréen que la communauté internationale fera œuvre utile.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : En tant que pays voisin, le Japon est heureux de se porter coauteur du projet de résolution A/55/L.14. Le fait que plus de 150 pays se soient portés coauteurs de ce projet témoigne de la ferme volonté de la communauté internationale d'appuyer les efforts que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée déploient en vue de promouvoir leur réconciliation et d'instaurer la paix dans la péninsule coréenne où les affrontements militaires se poursuivent. Le simple fait que le projet de résolution ait été proposé conjointement par la République de Corée et par la République populaire démocratique de Corée est encourageant dans la mesure où il reflète l'esprit de coopération auquel a donné lieu l'historique réunion au sommet intercoréenne qui s'est tenue entre les Présidents Kim Dae-jung et Kim Jong Il. Nous espérons sincèrement que ce projet de résolution qui fait date insufflera un nouvel élan au processus de réconciliation et de coopération entrepris par les deux dirigeants.

Pour sa part, le Japon est engagé dans une coopération trilatérale entre la République de Corée, les États-Unis et le Japon en vue de créer une péninsule coréenne plus stable et plus pacifique. Le Japon participe également aux pourparlers sur la normalisation des relations avec la République populaire démocratique de Corée tout en apportant une assistance humanitaire à Pyongyang. Nous espérons que les efforts que nous menons de cette manière permettront de promouvoir le processus de réconciliation et de coopération entre les deux Corées.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slova-

quie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte, Turquie, ainsi que l'Islande, et la Norvège en tant que pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne apporte son soutien au projet de résolution sur la paix, la sécurité et la réunification de la péninsule coréenne, auquel les membres de l'Union européenne ont apporté leur coparrainage. Ce projet, préparé conjointement par la République de Corée et par la République populaire démocratique de Corée, illustre les progrès accomplis dans les relations entre les deux pays avec la tenue du sommet intercoréen de juin dernier. L'Union européenne a plaidé de longue date en faveur du dialogue direct entre les deux Corées. Elle s'est réjouie de la tenue du sommet historique de Pyongyang. Elle considère qu'il s'agit d'un pas important dans la voie de la réconciliation entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Elle félicite le Président Kim Dae Jung et le Président de la Commission nationale de défense Kim Jong-Il pour leurs initiatives.

Depuis plusieurs années, l'Union européenne apporte son appui aux efforts pour maintenir la stabilité et parvenir à un règlement de paix durable dans la péninsule coréenne. L'Union européenne soutient la politique d'engagement de la République de Corée à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, la « sunshine policy » entreprise avec courage et détermination par le Président Kim Dae Jung. Son engagement personnel en faveur de la paix a été reconnu par l'attribution du Prix Nobel. L'Union appuie également les entretiens quadripartites entre les deux Corées, la Chine et les États-Unis en vue d'un règlement de paix permanent et elle soutient aussi le cadre convenu en 1994 entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée.

L'Union est membre actif du Conseil exécutif de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) qui améliore par son action la stabilité dans la région et contribue à promouvoir le régime international de non-prolifération nucléaire. Depuis 1995, l'Union européenne apporte aussi une aide alimentaire importante pour alléger la pénurie qui continue de sévir en République populaire démocratique de Corée et les problèmes humanitaires qui l'accompagnent.

Le sommet intercoréen du mois de juin ouvre la voie à de nouveaux progrès dans le dialogue et la réconciliation entre les deux Corées. L'Union se félicite des mesures déjà prises par les deux parties pour mettre en œuvre la Déclaration commune Sud-Nord adoptée à Pyongyang, notamment les réunions de familles séparées, la coopération économique et le dialogue sur les questions militaires. L'Union européenne appelle les deux pays à poursuivre dans cette voie.

Afin d'accompagner ces progrès, l'Union européenne souhaite notamment encourager la République populaire démocratique de Corée à poursuivre le processus de réconciliation intercoréen. Dans ce but, l'Union envisage de mettre en œuvre, à court terme, les mesures suivantes adoptées par le Conseil de l'Union européenne le 9 octobre. Premièrement, renforcement du dialogue politique qui permettra à la fois de mieux connaître les vues de la République populaire démocratique de Corée et de souligner les préoccupations et les attentes de l'Union. Deuxièmement, accroissement de l'accès de la République populaire démocratique de Corée à l'expérience acquise par l'Union dans le domaine des mesures de confiance. Troisièmement, mise en œuvre de mesures préparatoires à d'éventuelles actions d'assistance technique à moyen terme dans les secteurs prioritaires. Quatrièmement, enfin, examen des possibilités d'amélioration d'accès de la République populaire démocratique de Corée au marché européen.

La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet d'une évaluation régulière. En fonction des progrès accomplis, des mesures complémentaires pourront être envisagées. Lors de la réunion, il y a 10 jours, du sommet Asie-Europe (l'ASEM), à Séoul, les membres de l'Union européenne et les pays asiatiques participant à l'ASEM, ont exprimé ensemble leur appui au rapprochement et à la coopération en cours entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Les partenaires de l'ASEM ont indiqué qu'ils étaient prêts à aider au renforcement de la confiance, de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région.

Le projet de résolution que l'Assemblée générale adopte aujourd'hui encourage la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée à poursuivre leurs efforts pour poser les bases solides d'une réunification pacifique. Ce projet de résolution invite également les États Membres à appuyer le processus intercoréen. L'Union européenne s'associe plei-

nement à cet appel et entend apporter sa contribution à ce processus.

Mme Plaisted (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont le plaisir de se porter coauteurs de ce projet de résolution qui reconnaît la signification historique de la réunion au sommet qui s'est tenue entre les dirigeants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons toujours appuyé la politique d'engagement du Président Kim Dae-jung et avons vivement encouragé les deux parties à entreprendre ce genre de dialogue productif.

La déclaration conjointe annoncée à l'issue du Sommet a représenté un progrès décisif dans la réalisation d'une paix durable et de la réunification de la péninsule. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette déclaration et surtout de la série d'entretiens qui ont eu lieu au niveau ministériel depuis le Sommet.

Les États-Unis ont encouragé un large engagement international avec la République populaire démocratique de Corée maintenant que ce pays se penche sur des questions d'intérêt international. Cette politique a été affirmée dans l'examen des politiques des États-Unis que M. William Perry a effectué en octobre 1999.

Un certain nombre de pays ont pris des mesures en vue de normaliser leurs relations avec la République populaire démocratique de Corée. Nous nous sommes félicités de la participation de la République populaire démocratique de Corée au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), où la Secrétaire d'État, Madeleine Albright et le Ministre des affaires étrangères Paek Nam Sun ont tenu la première réunion au niveau ministériel de l'histoire entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée.

Traduisant en action cette amélioration de l'atmosphère générale, le Président Kim Jong-Il a dépêché un envoyé spécial, Jo Myong Rok, à Washington du 10 au 12 octobre pour nous communiquer directement les vues du Président Kim.

Cette visite a eu pour résultat la publication du communiqué conjoint du 12 octobre et Mme Albright a effectué un voyage historique à Pyongyang pas plus tard que la semaine dernière pour consolider les progrès annoncés dans le communiqué conjoint. Le communiqué conjoint déclarait entre autres qu'« aucun des

deux Gouvernements n'aurait d'intentions hostiles envers l'autre » et a confirmé l'engagement des deux Gouvernements de faire tous les efforts nécessaires à l'avenir pour édifier des relations nouvelles exemptes de l'animosité passée.

Le communiqué notait ensuite qu'il y avait divers moyens de réduire les tensions dans la péninsule coréenne et de mettre officiellement fin à la guerre de Corée en remplaçant la Convention d'armistice de 1953 par des accords de paix permanents. Parmi ceux-ci figurent les entretiens quadripartites auxquels le Gouvernement de la République populaire de Chine participe en tant que partenaire actif.

Le communiqué conjoint notait également la valeur de contacts diplomatiques réguliers au niveau bilatéral ou à un niveau plus large et indiquait que le règlement de la question des missiles contribuerait de manière considérable à améliorer à la base même les relations bilatérales et à ramener la paix et la sécurité dans la région Asie-Pacifique.

Le communiqué présentait également en détail des domaines importants de coopération bilatérale : accès à un site souterrain confidentiel pour appuyer le cadre de négociation convenu; assistance humanitaire; récupération des dépouilles des militaires américains disparus depuis la guerre de Corée; et appui et encouragement aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

Fait révélateur, le communiqué conjoint commençait et finissait en reconnaissant que le sommet historique intercoréen avait radicalement changé la situation dans la péninsule coréenne.

Les États-Unis ont déclaré leur ferme intention d'aider par tous les moyens appropriés à maintenir le progrès et à assurer le succès du dialogue et des initiatives intercoréens en cours en vue d'une réconciliation et d'une plus grande coopération et notamment d'un dialogue accru sur la sécurité.

Le dialogue intercoréen est essentiel à l'établissement d'une paix durable dans la péninsule coréenne, une paix qui intéresse de très près l'Organisation, en tant que partie au conflit d'origine.

Une fois de plus, nous exprimons notre ferme appui à ce projet de résolution dont nous sommes coauteurs.

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La question de la paix, de la sécurité et de la réunification dans la péninsule coréenne est sans aucun doute un point central de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation voudrait vivement s'associer au projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » qui est publié sous la cote A/55/L.14. En tant que coauteur du projet de résolution, le Viet Nam souhaite souligner que l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée générale revêt une importance particulière pour la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est ainsi que dans le monde entier.

Un demi-siècle s'est écoulé et la division de la péninsule reste une plaie ouverte pour ceux qui vivent de part et d'autre de la ligne de démarcation artificielle. La communauté internationale a également tiré d'importantes leçons de la guerre tragique qui a eu lieu il y a 50 ans dans le pays du matin calme. Dans ce contexte, il est encore plus agréable de constater que nous sommes en mesure aujourd'hui, au sein de l'ONU, de tenir un débat positif sur le destin du peuple coréen et son aspiration intense à vivre en paix sur une terre unie.

Ma délégation tient à remercier les délégations de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée pour les efforts qu'elles ont déployés en commun à cette fin. Nous sommes extrêmement satisfaits de constater qu'elles ont surmonté de nombreux obstacles en apparence insurmontables et travaillé dur ensemble dans l'intérêt commun de leurs peuples. Nous croyons fermement qu'étant donné leur détermination d'œuvrer pour le renforcement de la paix et de la sécurité ainsi que pour la réunification nationale, le peuple coréen fera lui aussi des efforts soutenus en vue de la réconciliation nationale.

Le Viet Nam, qui entretient de bonnes relations avec les deux Corées a, à ce titre, suivi de près et avec un vif intérêt les récents événements prometteurs qui sont intervenus dans la péninsule coréenne. Nous saluons chaleureusement les efforts de réconciliation nationale et de dialogue pacifique entre les Gouvernements des deux Corées ainsi que les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée pour améliorer et normaliser ses relations avec les pays occidentaux et les États-Unis en particulier.

Nous appuyons pleinement la Déclaration conjointe qui a été publiée à l'issue du Sommet inter-

coréen qui s'est tenu à Pyongyang en juin 2000. Le Viet Nam est fermement convaincu que la mise en œuvre de la Déclaration favorisera la cause de la paix et de la sécurité dans la péninsule et facilitera ainsi la réalisation du rêve du peuple coréen de vivre dans un pays réunifié. Nous sommes également fermement convaincus que les deux Corées vont travailler ensemble avec plus de vigueur pour adopter des mesures concrètes afin de réaliser les objectifs de la Déclaration conjointe.

J'aimerais saisir cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'à la suite des événements positifs qui se sont déroulés lors du sommet historique intercoréen, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Dzy Nien, s'est rendu en visite officielle en République populaire démocratique de Corée tout comme en République de Corée et a engagé des pourparlers fructueux avec les dirigeants de ces deux pays.

Le Viet Nam continuera de s'efforcer de contribuer au dialogue pacifique et à la coopération entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour permettre aux peuples frères de la péninsule coréenne de vivre bientôt dans une Corée réunifiée. Nous sommes fermement convaincus que le peuple coréen surmontera tous les obstacles qui se dresseront sur sa route et s'unira afin d'édifier un pays fort, pacifique et prospère le long du fleuve Han, conformément à ses admirables traditions séculaires.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est coauteur du projet de résolution « paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » et attache une grande importance à l'adoption par l'Assemblée générale de ce projet de résolution historique.

Nous appuyons toutes les mesures réalistes propres à réduire l'affrontement dans la péninsule coréenne, à encourager la coopération pacifique et à normaliser les relations entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée parce que nous voyons dans ce processus un facteur important d'accroissement de la paix et de la stabilité en Asie du Nord-Est. La Russie est pleinement satisfaite de la rencontre et des pourparlers historiques qui ont eu lieu à Pyongyang à la mi-juin entre les dirigeants des deux Corées et elle prend acte avec optimisme des accords qui ont été convenus. Nous relevons particulièrement l'accord des parties de procéder à l'unification de la

Corée grâce aux efforts des Coréens mêmes, en faisant appel aux efforts conjugués de la nation coréenne.

Les nombreuses mesures pratiques qui ont fait suite à cette réunion montrent qu'on a traduit dans la pratique le désir de réduire les affrontements politiques et militaires, qui a été constaté lors de la réunion, et d'établir une coopération pacifique dans divers domaines entre les deux États coréens. Nous espérons que l'impulsion favorable donnée aux relations entre le Nord et le Sud à la suite de la réunion au sommet de juin s'accroîtra et contribuera à faire progresser ce processus.

Le sommet intercoréen et ses conséquences montrent bien le renforcement des tendances positives de la situation dans la péninsule coréenne, tendances en faveur desquelles notre pays s'est prononcé depuis longtemps avec force. Ces tendances ne reflètent pas seulement les aspirations des Coréens eux-mêmes mais aussi celles de tous les États qui souhaitent voir un règlement du problème de la Corée.

La Russie compte continuer à contribuer activement à promouvoir ce processus comme en témoignent de manière convaincante les résultats de la visite du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, à Pyongyang en juillet de cette année. Nous comprenons pleinement l'ampleur des problèmes qui devront être réglés dans le contexte de la réconciliation nationale de la Corée du Nord et de la Corée du Sud et nous souhaitons aux Coréens des deux côtés du 38^e parallèle de connaître de nouveaux succès dans le dialogue direct qu'ils ont engagé.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : En juin dernier les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée, avec la sagesse et la clairvoyance qui conviennent à des hommes d'État, ont décidé de tenir une réunion historique. Cette réunion a donné des résultats positifs et relancé le processus d'instauration de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

Depuis ce sommet, on a constaté un relâchement très net de la tension dans la péninsule coréenne et des progrès dans les relations entre les deux Corées. Tous ces faits nouveaux reflètent le désir nourri depuis longtemps par les populations des deux Corées de parvenir à la paix et à l'unification et répondent aussi à leurs intérêts fondamentaux et à la tendance à la paix et au développement qui caractérise le monde d'aujourd'hui. Ces événements contribuent également à

la paix et à la stabilité dans la péninsule et dans le monde entier.

En tant que voisin ami, la Chine voudrait exprimer sa sincère satisfaction et son plaisir devant cette évolution positive. La Chine espère que cette impulsion favorable se maintiendra.

La Chine a toujours attaché de l'importance et s'est toujours consacrée au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne. Elle n'a cessé de défendre et de soutenir les deux parties pour qu'elles règlent leurs différends par le dialogue et la consultation afin de parvenir à l'indépendance et à une réunification pacifique.

Nous appuyons fermement l'amélioration des relations entre les deux Corées et nous espérons sincèrement que le processus de réconciliation se poursuivra.

Il y a quelques jours, les deux Corées ont conjointement demandé que le point de l'ordre du jour portant sur la paix, la sécurité et la réunification dans la péninsule coréenne soit examiné à la présente session de l'Assemblée générale et ont présenté un projet de résolution afin d'appuyer leurs efforts visant à réaliser l'indépendance et la réunification pacifique. Nous appuyons le projet de résolution et nous nous en sommes portés coauteurs.

Nous apprécions aussi et nous appuyons tous les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne. La Chine, comme toujours, fera tous les efforts voulus dans ce sens.

M. Stuart (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie appuie fermement le projet de résolution présenté au titre du point intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » dont nous sommes heureux de nous en porter coauteurs.

Nous nous réjouissons du succès du sommet de juin 2000 entre les dirigeants du Nord et du Sud. À l'époque, le Premier Ministre de l'Australie s'est prononcé publiquement en faveur du sommet et a déclaré qu'en tant que première réunion entre dirigeants coréens depuis 55 ans, le sommet marquait un pas considérable dans le sens d'une amélioration des communications et de l'entente entre les deux Corées. L'Australie espère que la coopération à laquelle ont donné lieu le sommet et son suivi finira par mener à

une réconciliation dans la péninsule et à une plus grande sécurité dans notre région.

L'Australie a apporté sa contribution au renforcement de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne. L'Australie et la République populaire démocratique de Corée ont rétabli leurs relations diplomatiques le 8 mai 2000, mettant ainsi fin à 25 années d'interruption de leurs relations. Chacun de nos deux pays a nommé des ambassadeurs non résidents dans l'autre pays en juillet de cette année. C'est avec plaisir que l'Australie a appuyé l'entrée de la République populaire démocratique de Corée dans le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous sommes très heureux que les deux Corées aient pu participer au Forum pour la première fois en juillet de cette année. Mon pays a également contribué à la recherche d'une solution à la crise humanitaire en République populaire démocratique de Corée et a fait don, par l'intermédiaire d'organisations internationales, de 19,5 millions de dollars sous forme d'aide humanitaire depuis 1995 afin d'alléger les pénuries alimentaires.

Nous espérons que le processus de réconciliation débouchera bientôt sur une réduction très attendue des tensions. La péninsule coréenne a été une source d'extrême tension et de grande préoccupation pour la région tout entière. Nous saluons toutes les initiatives visant à créer la confiance et à trouver une solution aux problèmes non résolus.

Nous disposons d'un mécanisme efficace sous la forme du Cadre convenu qui offre une solution aux préoccupations concernant les développements nucléaires dans la péninsule. L'Australie apprécie vivement le rôle que l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) a joué dans l'atténuation des risques de prolifération nucléaire dans la péninsule. Nous engageons vivement la République populaire démocratique de Corée à appuyer cet instrument et à coopérer pleinement et ponctuellement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Australie a, à ce jour, versé 17,9 millions de dollars à la KEDO pour permettre à la République populaire démocratique de Corée d'acquérir le pétrole nécessaire pour faire face à ses besoins énergétiques conformément au Cadre convenu.

Nous recommandons à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui traite de ce point.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande s'associe aux autres pays

qui ont salué les efforts héroïques en faveur de la paix et de la sécurité déployés récemment par le Président et lauréat du Prix Nobel de la paix Kim Dae-jung et par le Président Kim Jong Il. Au cours de l'année écoulée, et surtout depuis le sommet intercoréen historique de Pyongyang en juin, les perspectives de paix dans la péninsule coréenne ont radicalement changé. La Nouvelle-Zélande, de même que la communauté internationale, a apporté un soutien sans réserve à ce changement.

L'engagement de la Nouvelle-Zélande dans la péninsule coréenne a commencé il y a 50 ans lorsque nous avons participé à la guerre de Corée. Six mille de mes compatriotes ont fait cette guerre et un nombre considérable d'entre eux ne sont jamais revenus. Leur sacrifice demeure dans les mémoires, non seulement en Nouvelle-Zélande mais aussi, et vivement, dans la République de Corée. La Nouvelle-Zélande maintient encore aujourd'hui une présence militaire dans la péninsule coréenne en participant aux Forces des Nations Unies. Notre drapeau flottant dans la zone démilitarisée est un symbole important de l'attachement continu de la Nouvelle-Zélande à la paix et à la stabilité dans la péninsule.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui marque l'aboutissement historique de la réunion au sommet qui a eu lieu en juin entre le Président Jim Dae-jung et le Président Kim Jong Il. La déclaration conjointe et les autres accords auxquels sont parvenus ces deux dirigeants représentent un progrès décisif dans les relations intercoréennes. Ces accords servent de base à l'éventuelle réunification pacifique de la péninsule coréenne. Mon gouvernement appuie donc pleinement leur mise en œuvre.

Du point de vue de la Nouvelle-Zélande, nous espérons que la réduction des tensions dans la péninsule coréenne mettra fin à la prolifération nucléaire dans notre région. La paix et la stabilité de la péninsule coréenne constituent l'une des garanties d'une sécurité et d'une prospérité accrues dans le Nord de l'Asie et dans le Pacifique. Voilà pourquoi nous appuyons pleinement ce projet de résolution qui a une signification historique pour la cause de la paix mondiale.

M. Valdez Carrillo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou est l'un des pays qui ont demandé l'inscription du point « paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. En outre, le

Pérou s'est porté coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis et nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité comme il le mérite.

La participation du Pérou s'inscrit dans un esprit qui a caractérisé depuis toujours la participation de notre pays aux activités de l'ONU, à savoir que nous voulons assurer la promotion de conditions propices à la réalisation des objectifs de paix et de sécurité de l'Organisation. Nous sommes également convaincus qu'il est nécessaire que la communauté internationale apporte son appui à la politique de rapprochement que poursuivent les Gouvernements de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée qui a abouti au sommet de Pyongyang en juin de cette année qui a contribué à apaiser les tensions dans la région. Cette politique a également reçu un appui complémentaire de divers pays membres de l'ONU qui connaissent des stades divers de développement et de participation régionale. C'est là un exemple qu'il convient de souligner de coopération économique large ayant des conséquences directes et positives pour la sécurité de la région et du monde entier.

Le Pérou qui appartient à la région Asie-Pacifique et qui entretient des liens importants avec la région, qui se sont renforcés au cours des dernières années, se félicite donc des résultats de cette politique de rapprochement. Nous avons également appuyé le programme qui a été lancé par la signature du Cadre convenu de 1994 entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République populaire démocratique de Corée et qui a l'appui de la République de Corée et du Japon et bénéficie de la participation directe de 13 autres pays qui ont un rôle régional plus ou moins important. C'est ainsi que nous pourrions développer une confiance mutuelle et donc progressivement mettre en œuvre des mesures qui permettront de faire reculer la menace de conflit et tôt ou tard de l'éliminer.

Le processus qui a été engagé et que le projet de résolution dont nous sommes saisis accueille avec satisfaction se projette au-delà de l'espace géographique que représente la péninsule coréenne et constitue donc un jalon important dans un processus qui profitera non seulement au peuple coréen mais aussi à la région tout entière. Le Pérou espère que ce rapprochement entre les deux Corées portera ses fruits et appuie donc les politiques que les deux Gouvernements poursuivent à cette fin.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine a été l'un des pays à appuyer avec force l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et à se porter coauteur de ce projet de résolution. Par cet acte simple nous réaffirmons notre attachement au processus de consolidation de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne ainsi qu'à tous les efforts menés en vue de la réunification pacifique des deux Corées.

À cet égard, nous aimerions rendre hommage aux Gouvernements de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée pour les mesures importantes qu'ils ont adoptées et grâce auxquelles des progrès considérables ont été réalisés dans les relations entre les deux pays. Ces efforts ont aussi été reconnus au plan international puisque le Prix Nobel de la paix a été décerné récemment au Président de la République de Corée, Kim Dae-jung.

Dans le même sens, ce projet de résolution renferme un message clair de la communauté des nations représentées à l'ONU encourageant les deux États à continuer d'œuvrer à ce processus et d'appliquer de bonne foi la Déclaration conjointe et les autres accords qui ont été convenus entre les deux parties, de même que toutes les mesures susceptibles de consolider la paix dans la péninsule coréenne et de jeter les bases solides d'une réunification pacifique.

Nous invitons également les États Membres à appuyer et à aider ce processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréens. À cet égard, j'ai le plaisir de vous annoncer que, depuis hier, une délégation de l'Argentine présidée par le Vice-Ministre des relations extérieures se trouve à Séoul.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/55/L.14.

Je voudrais annoncer que depuis que ce projet de résolution a été présenté, les pays suivants en sont devenus coauteurs : Antigua-et-Barbuda, Érythrée, Guinée, Haïti et Monaco

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.14?

Le projet de résolution A/55/L.14 est adopté (résolution 55/11).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite conclure son examen du point 183 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 37 de l'ordre du jour

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet

Rapport du Secrétaire général (A/55/344)

Le Président (*parle en anglais*) : L'été dernier nous avons achevé l'examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. La Déclaration politique et le document récapitulatif d'examen quinquennal (A/S-24/8/Rev.1) de la session extraordinaire de l'Assemblée générale soulignent la nécessité d'axer notre attention et nos efforts sur la réalisation de sociétés plus équitables, pratiquant une plus grande justice sociale et plus respectueuses de l'homme.

La Déclaration cite environ 40 initiatives concrètes ou nouveaux accords internationaux à mettre en œuvre. Citons en priorité l'appel à une analyse rigoureuse des avantages, des inconvénients et des autres aspects des propositions tendant à exploiter des sources de financement nouvelles et novatrices, tant publiques que privées, aux fins du développement social et des programmes d'élimination de la pauvreté. Une étude des nouvelles sources de revenus, notamment une taxe sur les opérations en devises et un impôt Tobin pourraient ouvrir la voie à une meilleure gestion publique du système financier international.

Dans les décisions prises lors de l'examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, un vibrant appel a été lancé en faveur d'une réduction de l'instabilité des finances internationales et d'une meilleure gestion des crises afin de protéger les services sociaux en période de crise. Ce sujet sera sans doute développé davantage lors de la réunion chargée d'examiner la question du financement du développement qui doit se tenir l'année prochaine.

Une autre initiative demandait à tous les organismes des Nations Unies d'intégrer plus efficacement les politiques de santé dans leurs programmes, y compris en ayant recours à des accords commerciaux et en renforçant les mesures d'incitation à la recherche afin

d'améliorer l'accès des pays en développement à des médicaments efficaces et abordables et d'adopter des mesures visant à renforcer les droits des travailleurs et la protection sociale des éléments les plus vulnérables de notre société.

On est parvenu à un accord sur la nécessité de se fixer pour objectif l'éducation de base pour tous en 2015. On a également reconnu l'importance de mesures positives et préférentielles permettant de parvenir à l'égalité entre les sexes.

Le concept de la responsabilité sociale des entreprises a été inscrit à l'ordre du jour international pour la première fois l'été dernier lors de l'examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. En outre, on s'est mis d'accord sur l'objectif mondial consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Il y a environ 1,2 milliard de personnes parmi nous qui vivent avec moins de 1 dollar par jour. Il a été décidé de lancer une campagne mondiale plus intégrée en vue de réduire la pauvreté, en conséquence de quoi des préparatifs ont été entrepris en vue d'une stratégie internationale d'emploi dont l'Organisation internationale du Travail a pris la direction. Il a été décidé, en particulier, de tenir l'année prochaine un forum mondial de l'emploi.

Je ne peux pas dans ma brève introduction à ce point de l'ordre du jour parler de tout ce qui s'est dit pendant le débat ni de tous les résultats de la session extraordinaire. Je peux simplement dire, qu'en ce qui concerne la suite à donner à l'examen quinquennal, des mesures urgentes doivent être prises par tous les partenaires de notre société, au niveau international, régional et national et par tous les protagonistes, y compris les gouvernements et les agents de la société civile.

Enfin, je voudrais faire la citation suivante extraite du paragraphe 12 de la Déclaration politique de Genève

« À l'aube du nouveau millénaire, conscients de nos responsabilités vis-à-vis des générations à venir, nous sommes fortement attachés au principe du développement social, y compris la justice sociale pour tous dans une économie de plus en plus mondialisée. Nous invitons tous les habitants de tous les pays, quelle que soit leur condition sociale, et tous les membres de la communauté internationale à se joindre à nous

pour exprimer à nouveau leur soutien à une vision commune d'un monde plus juste et équitable. »

Puissent ces paroles inspirer notre débat d'aujourd'hui.

Je tiens à informer les membres que, dans une lettre datée du 21 septembre 2000 qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de septembre, demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège sur le point 37 de l'ordre du jour.

Compte tenu de l'importance accordée à la question à l'examen, nous proposons que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège sur le point 37?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens également à informer les membres que, dans une lettre datée du 6 octobre 2000 qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur de la Suisse sur le point 37 de l'ordre du jour .

Compte tenu de l'importance attachée à la question à l'examen, nous proposons que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre une déclaration de l'Observateur de la Suisse sur le point 37?

Il en est ainsi décidé.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Après une session extraordinaire réussie qui s'est tenue à Genève, nous sommes de nouveau à New York pour poursuivre nos travaux sur la question du développement social .

Avant de vous soumettre quelques brèves réflexions sur la session extraordinaire, permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier tout d'abord, le

Gouvernement suisse pour sa générosité et son hospitalité qui ont été essentielles au succès de la session extraordinaire. Je voudrais également souligner l'appui constant et la sollicitude continue que nous a manifestés votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab dans ce processus. Le fait qu'il n'ait cessé de se montrer prêt à collaborer avec nous a été une source d'appui et de sérénité pour le Président du Comité préparatoire de la session extraordinaire. Enfin, je voudrais rendre hommage au dévouement du Secrétaire général adjoint, M. Nitin Desai et du Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social, M. John Langmore, et de son équipe efficace dont les travaux ont été indispensables à la bonne marche des réunions et aux résultats obtenus. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements aux membres du Bureau qui se sont avérés être des collaborateurs très précieux.

Le processus d'examen et d'évaluation des résultats du Sommet social qui s'est tenu à Genève en juin dernier a débouché sur des résultats concrets qui ont largement dépassé les espoirs que nous avions nourris. Le peu de temps écoulé depuis le Sommet, une certaine fatigue due aux négociations en raison des sessions extraordinaires qui se sont succédées, la perte de l'exaltation qui avait caractérisé le Sommet social, le peu de temps dont le Comité préparatoire a disposé pour achever son travail et d'autres facteurs n'ont pas laissé présager de bons résultats pour Copenhague+5.

Cependant, nous pouvons maintenant voir des résultats qui nous permettent de dire que la session extraordinaire a beaucoup contribué au programme de développement social.

La communauté internationale a maintenant réaffirmé sa détermination de mettre en œuvre les accords de Copenhague et a convenu d'un ensemble de nouvelles initiatives pour y parvenir. Elle a approuvé une Déclaration politique qui définit essentiellement les responsabilités futures et notre engagement vis-à-vis du développement social et de l'amélioration de la société dans son ensemble.

Dans le contexte actuel du débat international, le degré de précision de cette Déclaration politique n'est pas un résultat négligeable, pas plus que ne le sont le texte sur l'examen et l'évaluation de la suite donnée au Sommet, où sont très clairement indiqués les progrès qui ont été réalisés, les problèmes qui se sont aggravés et les domaines inattendus dans lesquels des carences se sont révélées aussi bien au niveau national

qu'international, ainsi que la nécessité de redoubler d'efforts au plan national pour faire face à cette situation.

À l'issue des accords, de nouvelles initiatives ont été approuvées dans le cadre du processus de Genève 2000 qui constituent sans aucun doute un éventail surprenant de décisions et d'options dont disposent les pays et la communauté internationale pour régler ces problèmes en conformité avec les accords issus du Sommet social.

Je voudrais appeler l'attention sur l'objectif qui a été convenu de réduire de moitié d'ici à 2015 la pauvreté extrême qui persiste dans le monde. Dans un autre forum de l'ONU, on discute aujourd'hui de la nécessité de se fixer des objectifs qui paraissent utopiques et auxquels on n'attribue pas les ressources nécessaires pour parvenir aux résultats souhaités. Toutefois, il ne faut pas oublier que les objectifs sont une façon de faire correspondre la volonté politique et les ressources et solutions techniques. D'où leur importance.

Un deuxième aspect important est l'ensemble d'initiatives convenues en matière d'emploi. Ces initiatives recouvrent pratiquement toutes les questions à l'ordre du jour international et national en matière d'emploi, depuis le secteur non structuré jusqu'à la responsabilité sociale des entreprises qui pour la première fois fait partie de l'ordre du jour international.

On tient compte également de la nécessité d'élaborer une stratégie internationale de création d'emplois et on a inclus la question des droits des travailleurs et celle de la protection sociale en cas de licenciement. Sans aucun doute, comme l'a dit le Secrétariat, le Sommet social puis la session extraordinaire ont renforcé le caractère mondial du thème de l'emploi, ce qui est très important en soi.

Les autres initiatives qui ont été approuvées concernent la santé et la nécessité de considérer ce secteur comme un facteur de développement et pas simplement comme un service à offrir.

Il est un domaine qui a reçu une attention particulière au cours de Copenhague+5 : c'est celui qui a trait aux ressources nationales et internationales et qui concerne des questions importantes telles que celle de l'imposition, des abris et des paradis fiscaux et des accords qui permettent aux sociétés transnationales de payer des impôts dans les pays où elles opèrent.

Tout ceci est nouveau et d'une grande importance et étend la portée de l'ordre du jour international dans ce domaine.

Le paragraphe de la Déclaration qui demande que l'on étudie avec soin les propositions de création de sources nouvelles et novatrices de financement du développement social mérite d'être souligné. La question des ressources destinées au développement est d'une telle urgence que le Secrétaire général pourrait envisager de créer une commission de haut niveau qui serait chargée de faire des recommandations précises pour la Conférence sur le financement du développement et qui serait similaire au Groupe d'étude sur les opérations de paix présidé par M. Brahimi, l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Comme cela a été indiqué, la Déclaration politique adoptée lors de la session extraordinaire contient plus de 40 nouvelles initiatives ou accords internationaux importants, novateurs et axés sur l'action.

Si l'on tient compte du fait que la durée réelle des négociations a été d'à peine plus d'un mois, ce résultat ne peut être qualifié que de grand succès. Ce phénomène s'explique non seulement par le haut niveau intellectuel des délégations et par la bonne connaissance des dossiers dont elles ont fait montre ainsi que par le fait qu'elles étaient clairement disposées à négocier, mais aussi par la contribution considérable et concrète apportée par le système des Nations Unies. Le Comité préparatoire a demandé aux organismes, aux fonds et aux programmes du système, y compris aux institutions de Bretton Woods de présenter des propositions et des initiatives à mettre en œuvre. Cela s'est traduit par 27 rapports d'excellente qualité qui se sont révélés essentiels pour aider les délégations à réfléchir aux problèmes et à négocier des solutions.

Il s'agit là d'un fait plutôt unique. Les demandes portant sur des sujets spécifiques et non sur un large mandat devraient servir de précédent pour les futures négociations dans le domaine économique et social. Nous avons dit à maintes reprises qu'aucun secteur n'a le monopole des solutions aux problèmes complexes qui se posent dans le domaine économique et social. Au contraire, ce n'est que grâce à des actions communes menées dans la coopération que des progrès seront possibles. Copenhague+5, où les gouvernements, la société civile et le système des Nations Unies ont fait la preuve de cette coopération, illustre bien cela.

Si on peut avoir des regrets en ce qui concerne les résultats, ceux-ci, à mon avis, portent sur les conséquences sociales de la mondialisation et la nécessité de mettre en place des principes sains et de bonnes pratiques pour le développement social. On a beaucoup parlé de la tyrannie du marché, de la diminution du rôle de l'État et de la nécessité d'adopter des règles pour limiter ces phénomènes et obtenir une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation. Le processus de Copenhague+5 semblait être le cadre naturel au moins pour examiner ces questions, voir en quoi elles sont liées aux événements dans le monde et formuler des propositions afin d'engager un processus de discussion. Les propositions et l'occasion étaient là mais malheureusement la volonté a manqué. Le fait qu'il n'ait pas même été possible de définir cette question de manière équilibrée et d'établir une procédure pour l'aborder du point de vue du Président du Comité préparatoire amoindrit quelque peu l'importance des accords conclus à Genève.

Sur un autre plan, tout aussi important, on a critiqué le processus de Copenhague auquel on a reproché d'aller à l'encontre de la mondialisation parce que, selon certains, il a servi de plate-forme pour critiquer ce phénomène plutôt que de forum pour en vanter les avantages. Il faut faire attention à ne pas trop généraliser parce que cela peut induire en erreur. L'Organisation des Nations Unies a l'obligation de chercher des solutions aux problèmes et le fait que cela s'applique à la mondialisation ne signifie pas que cela ira à l'encontre de ce processus. Loin de là. La diminution de ses effets négatifs et la répartition plus équitable de ses bienfaits renforceront la mondialisation plutôt qu'elles ne l'affaibliront.

Nous nous sommes acquittés de manière satisfaisante de notre tâche consistant à établir une ligne de conduite pour affronter les problèmes et les défis que présente à l'heure actuelle le développement social. Il nous reste à mettre en œuvre les accords conclus. Il est paradoxal qu'alors que les scénarios de négociation sont bien structurés, ceux relatifs à la mise en œuvre, qui sont d'une importance égale ou supérieure aux premiers sont laissés à l'initiative et au bon vouloir des parties. Il est clair qu'il y a des raisons objectives à cela : autonomie des pays et des organismes, divergences variées, etc. Néanmoins, le problème posé par l'application des accords, obtenus avec difficulté, devrait avoir la même importance que la négociation de ces accords et requiert peut-être un effort plus systé-

matique d'analyse et d'étude des mécanismes. Par exemple, à l'issue du Sommet social, le Secrétariat a constitué plusieurs équipes de travail sur divers thèmes. Peut-être conviendrait-il d'en faire autant à partir de l'accord de Genève, mais avec un mandat plus précis et plus centré. Il conviendrait également que le Conseil économique et social reprenne son débat sur la question du suivi intégré des résultats des conférences qui pourrait peut-être s'accompagner d'un rapport du Secrétaire général contenant des recommandations et des suggestions. En outre, on pourrait organiser des consultations entre ses membres et formuler des recommandations que l'Assemblée générale pourrait étudier.

Il s'agit de définir de nouvelles modalités sur ce point, des modalités qui seront acceptables pour tous les pays et qui permettraient de relever le faible pourcentage de mise en œuvre des accords. Sans système efficace de mise en œuvre, il ne sert pas à grand chose d'obtenir des résultats de l'importance de ceux qui ont été obtenus à Genève. C'est la raison pour laquelle, ma délégation voudrait mener des consultations à caractère exploratoire avec le Secrétariat et les autres délégations intéressées afin de déterminer si des mesures plus officielles s'imposent de la part de l'Organisation.

M. Kafando (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Copenhague+5 » a eu une grande importance politique et une grande efficacité et, sur la base des critères actuels de l'Organisation, elle aura une grande influence en raison du niveau des accords conclus. Le reste nous incombe et dépendra des engagements que nous avons pris vis-à-vis de ceux qui seront les plus grands bénéficiaires de ces accords. Notre tâche a été très importante, mais elle n'est pas terminée.

Je voudrais conclure sur une note personnelle. Je suis aussi fier d'avoir été lié de près à ce processus que je suis reconnaissant à tous ceux qui ont rendu plus faciles et plus agréables les responsabilités qui ont été les miennes.

M. Doutriaux (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne au titre du point 37 relatif à la « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet ». Les pays d'Europe centrale et orientale associés à

l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, les pays associés Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le Liechtenstein, ont exprimé le vœu de s'associer à ce discours.

La réunion en mars 1995 du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social a constitué une étape déterminante dans la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance prioritaire du progrès social. Les 10 engagements solennels souscrits à l'occasion de ce Sommet ont représenté dans leur domaine respectif des avancées significatives. Ils ont permis de traduire de manière concrète et pratique la volonté de la communauté internationale et des États de réorienter leurs actions en faveur du développement social, pour atteindre les trois objectifs que sont l'élimination de la pauvreté, la croissance de l'emploi productif et l'amélioration de l'intégration sociale.

Cinq ans après, les États Membres se sont de nouveau réunis en juin 2000 pour réitérer leur volonté de mettre en œuvre les engagements de Copenhague. Ils ont identifié plusieurs initiatives complémentaires.

Par ailleurs, le Sommet du millénaire a permis de rappeler une nouvelle fois, de manière solennelle et au plus haut niveau l'importance cruciale d'un progrès fondé sur le développement social et la nécessité de poursuivre avec détermination l'objectif de l'éradication de la pauvreté.

Enfin, l'Union européenne a pris connaissance avec attention et intérêt du rapport du Secrétaire général, qui dresse un bilan à la fois précis et synthétique des résultats complexes de la session extraordinaire.

Le bilan de la mise en œuvre des engagements de Copenhague, effectué cinq ans après par la session extraordinaire de Genève, apparaît à l'Union européenne conforme à la réalité, comportant des motifs de satisfaction et des éléments de déception. Il a permis de constater qu'en dépit des progrès enregistrés dans plusieurs domaines, par exemple dans l'accès à l'éducation et à la scolarisation ou en matière de réduction de l'endettement des pays les plus pauvres, des efforts importants restaient encore à mener pour lutter contre l'aggravation des inégalités et atteindre les objectifs chiffrés fixés à Copenhague. De même, la dynamique du renforcement réciproque du développement social et du développement économique a été mise en évidence.

Ce bilan a conduit à l'adoption d'une déclaration que l'Union européenne juge substantielle car, au delà de la réaffirmation du rôle des États dans le développement social, elle constitue un pas supplémentaire dans la volonté d'aller plus loin dans la mise en œuvre des engagements souscrits. La Déclaration de Genève complète en effet les documents de Copenhague sur plusieurs points, par exemple en faisant référence aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, aux principes et droits fondamentaux au travail, condition du développement social, en rappelant la nécessité de mesures spécifiques pour les personnes dans le besoin, la nécessité d'améliorer la situation des enfants et l'éducation des filles, d'un suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies et d'une articulation étroite entre les politiques économique, sociale et environnementale.

L'Union européenne se félicite également du consensus qui a pu être trouvé sur les initiatives complémentaires destinées à permettre de mieux mettre en œuvre les engagements de Copenhague. Plusieurs de ces initiatives correspondent à des avancées véritables et doivent être saluées. Il en est ainsi notamment des objectifs fixés pour la réduction de moitié d'ici à 2015 de la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, de la référence à la ratification des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et au renforcement de son rôle dans le cadre de son mandat, de la reconnaissance de la responsabilité des entreprises dans le développement social, de la nécessité d'un meilleur échange en matière de bonnes pratiques et de la nécessité d'établir des mécanismes participatifs pour évaluer l'impact social des programmes d'ajustement structurel.

Il faut aussi saluer la reconnaissance de l'importance attachée à l'accès aux soins de santé et aux médicaments essentiels pour les plus démunis, notamment dans le cadre de la lutte contre le sida. Ces nouvelles initiatives étant placées sous l'engagement consacré aux pays les moins avancés et à l'Afrique pour marquer le caractère prioritaire de l'action à mener dans cette partie du monde.

Par ailleurs, l'Union européenne se félicite de ce que la Déclaration adoptée à Genève ait pris en compte les acquis de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur « Les femmes en l'an 2000 » tenue à New York en juin dernier, tout particulièrement en ce qui concerne le constat de la féminisation de la pauvreté et de l'effet multiplicateur que les

politiques de promotion de la femme peuvent exercer sur les stratégies de réduction de la pauvreté, de création d'emplois productifs et d'intégration sociale.

L'Union européenne juge important que le sujet du financement du développement, qui sera approfondi l'an prochain, ait été débattu à Genève avec franchise sous ses différents aspects et que la communauté des États ait réitéré son attachement à la poursuite de l'Initiative 20/20, à la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPE) et à la réalisation des objectifs agréés en matière d'aide publique au développement. L'Union européenne attache une grande importance à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. Elle considère que l'objectif de cette réunion est de permettre une meilleure mobilisation des ressources nationales et internationales, de parvenir à une meilleure cohérence des politiques pour atteindre les objectifs que la communauté internationale s'est fixés lors des conférences des Nations Unies, en particulier celui de réduire de moitié la pauvreté en 2015. L'Union européenne se félicite également de la tenue à Bruxelles en 2001 de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés. L'Union européenne regrette toutefois que la session extraordinaire n'ait pu aboutir qu'à des résultats modestes dans des domaines qui revêtent une grande importance pour l'avenir.

Ainsi la prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation a-t-elle été longuement débattue par les délégations sans avoir pu en définitive faire l'objet d'un accord susceptible d'instituer un forum comportant toutes les organisations multilatérales concernées, ce qui aurait permis de créer un cadre approprié pour poursuivre la réflexion sur cette question. Cependant, le thème prioritaire de la trente-neuvième session de la Commission du développement social, qui portera en 2001 sur le renforcement de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans un monde en voie de globalisation, fournira certainement l'occasion de discussions complémentaires sur la dimension sociale de la mondialisation. Le Conseil économique et social ayant été invité à poursuivre le dialogue sur les bonnes pratiques en matière de développement social, nous souhaitons que ce dialogue permette de prendre en compte les implications de la mondialisation sur le développement social.

De même, la question de l'élaboration d'indicateurs sociaux destinés à assurer une meilleure

mesure des progrès accomplis en réalisant les objectifs internationaux sur le plan du développement et une comparaison plus juste entre les acteurs concernés aurait certainement mérité une attention plus approfondie. La négociation n'a pas permis d'aller au-delà d'une simple invitation à la Commission de la statistique de poursuivre ses travaux et d'identifier un nombre limité d'indicateurs communs, parmi ceux qui sont déjà utilisés par les États Membres. Nous regrettons également que la réflexion concernant les principes d'une bonne politique sociale n'ait pas connu de progrès substantiel.

Le partenariat avec la société civile et les entreprises, qui est l'une des clefs pour le développement social, n'a pas fait l'objet de références suffisamment fortes et dynamiques permettant d'ouvrir des perspectives véritables pour le futur, particulièrement en ce qui concerne les organisations non gouvernementales qui sont souvent les avocats des personnes et groupes les plus pauvres, assurent des fonctions d'assistance sociale à l'égard de ces groupes et jouent un rôle social important. Une référence explicite à l'initiative de « pacte mondial » lancée par le Secrétaire général, à Davos en 1999, aurait à cet égard mérité d'y figurer. L'Union européenne se félicite toutefois de l'inscription à l'ordre du jour de cette Assemblée d'un nouveau point intitulé « Vers des partenariats mondiaux ».

En matière d'égalité entre hommes et femmes et de promotion et de participation des femmes, il conviendrait de mieux prendre en compte les liens économiques qui existent entre la lutte contre la pauvreté et l'égalité hommes/femmes. La féminisation de la pauvreté est une réalité qui repose largement sur la rigidité des rôles socialement assignés aux hommes et aux femmes, et sur l'accès limité des femmes aux responsabilités, à l'éducation, à la formation et aux ressources productives. Les femmes représentent la grande majorité des quelque 1,2 milliard de pauvres à travers le monde. L'incapacité à traiter les causes structurelles de la pauvreté et à mener une approche globale d'égalité hommes/femmes dans l'ensemble de l'analyse économique et en matière de planification contribue aussi à la féminisation de la pauvreté.

L'Union européenne regrette que, tout en ayant défini les composantes de la bonne gouvernance, la session extraordinaire n'ait pu parvenir à un niveau

suffisant de consensus qui aurait permis de faire une référence explicite à ce concept.

L'Union européenne considère que la session de Genève n'est pas le point d'aboutissement du projet défini à Copenhague mais une étape dans un processus à long terme qui doit se poursuivre. Elle attache une importance particulière aux dispositions agréées à Genève relatives au suivi de ce processus qui mériterait d'être renforcé, en particulier en ce qui concerne les mandats confiés au Conseil économique et social et à la Commission du développement social.

L'Union salue les délibérations engagées au sein de l'ONU en vue de lancer une campagne globale pour l'élimination de la pauvreté.

Elle relève enfin que plusieurs des questions discutées dans le cadre du processus de Copenhague devraient continuer à être approfondies à l'occasion des prochaines échéances annoncées dans les années qui viennent, telles que le processus de financement du développement, la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la seconde Conférence mondiale sur les personnes âgées et la Conférence européenne correspondante, ou les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur les établissements humains et sur les enfants. À cet égard, l'Union européenne se félicite de la tenue à Strasbourg, en octobre 2000, de la conférence régionale européenne préparatoire à la Conférence mondiale contre le racisme.

L'importance qu'elle attache à l'élimination de la pauvreté, à la cohésion sociale et à l'intégration de tous les groupes de la société a conduit l'Union européenne à développer entre ses États membres un programme communautaire d'action stratégique contre l'exclusion sociale. C'est un exemple de la volonté de l'Union de transposer en termes directs et concrets les résultats de Copenhague et de Genève.

L'Union européenne continuera à agir avec détermination pour promouvoir la justice sociale, la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté, qui sont les conditions nécessaires pour l'édification d'un monde meilleur, qui est notre objectif commun.

La séance est levée à 13 h 5.